18e ANNÉE — T. 36

N° 817 — 21 NOVEMBRE 1936

LA DOCUMENTATION CATHOLIQUE



Adveniat Regnum Tuum

PARAIT LE SAMEDI (46 fascicules par an; tables semestrielles)

PRIX DU NUMÉRO : 2 FRANCS.

ABONNEMENTS : France : six mois : 21 fr.; un an : 40 fr.
Étranger; un an : 48 ou 56 fr. selon les pays.

BUREAUX : 5, RUE BAYARD, PARIS-VIIIe

(Chèques postaux : Maison de la Bonne Presse, Paris, Cie N° 1668.)

Les Questions Actuelles — Chronique de la Presse — L'Action Catholique — Rev. d'Organisation et de Défense Religieuse

FRONT POPULAIRE et liberté de la presse

I — Conceptions du gouvernement et projet de loi sur la presse

Le programme du Front populaire, dont on trouvera le texte complet dans les numéros 803-804 *de la* Documentation catholique, *contient une série de mesures concernant la presse :*

a) Abrogation des lois scélérates et des décrets-lois restreignant la liberté d'opinion.

b) Réforme de la presse par l'adoption de mesures législatives :

1° Qui permettent la répression efficace de la diffamation et du chantage :

2° Qui puissent assurer aux journaux des moyens normaux d'existence, qui les obligent à rendre publique l'origine de leurs ressources, qui mettent fin aux monopoles privés de la publicité commerciale et aux scandales de la publicité financière et qui empêchent enfin la constitution de trusts de presse.

c) Organisation des émissions radiophoniques d'Etat en vue d'assurer l'exactitude des informations et l'égalité des organisations politiques et sociales devant le micro.

S'inspirant de ce programme, le gouvernement de M. Léon Blum a préparé une proposition de loi sur la presse qui sera déposée prochainement sur le bureau de la Chambre.

a) Fête du journal « le Populaire ».

Le 18 *octobre* 1936, *la Fédération socialiste de la Seine avait organisé à Luna-Park « la fête du* Populaire », *sous la présidence de M. Gaillard, administrateur du* Populaire. *A cette occasion, MM. Paul Rivet, Bracke et Léon Blum prirent la parole. Nous reproduisons ci-après une partie du discours du président du Conseil* (Populaire, 19. 10. 36) :

Discours de M. Léon Blum.

[...] J'ai dit, il y a quelques jours, à une réunion de notre 21e section, à la réunion où mon ami Just lui a remis son drapeau au nom de la Fédération de la Seine, que dès la rentrée du Parlement nous déposerons une loi sur la presse. (*Applaudissements.*)

Oui, vous avez raison d'applaudir. C'est une chose nécessaire. Nous déposerons une loi sur la presse, c'est-à-dire que nous arriverons peut-être à châtier, à atteindre à l'endroit sensible, qui est la bourse, un certain nombre de diffamateurs professionnels.

Si, par exemple, les êtres abominables qui, en ce moment, poursuivent leur campagne contre notre ami Roger Salengro (*Cris : « A bas* Gringoire ! »)... Vous avez raison, mais moi je vais vous dire — ce qui est peut-être une supériorité sur un certain nombre d'entre vous, moi : je ne lis jamais *Gringoire* — eh bien, si ces personnages savaient que chaque récidive de leurs abjectes calomnies leur valait, comme cela se passerait en Angleterre, quelques centaines de mille francs de dommages-intérêts, peut-être montreraient-ils plus de circonspection.

C'est une des choses que nous essayerons d'obtenir.

Nous nous proposerons aussi d'astreindre les journaux qui sont, bon gré, mal gré, des entreprises publiques, à la publication de leurs ressources, à la publicité de leur bilan sous une forme bien arrêtée et qui ne donne pas trop d'aisance aux surprises. Et, d'autre part, nous essayerons d'organiser le contrôle de ces comptabilités.

C'est entendu, nous ferons tout cela. C'est nécessaire. Et, croyez-moi, ce n'est pas assez.

La vraie lutte contre les journaux de diffamation et de mensonges, contre les journaux qui servent aujourd'hui cette grande conjuration internationale contre la liberté et contre la démocratie, qui est la honte et le danger de notre temps, ces journaux, c'est de vous, c'est du peuple de ce pays qu'il dépend de leur porter la plus grande atteinte.

Il y a toujours des façons de tourner les lois. Mais, il n'y a pas de façon d'obliger un Français à lire un journal. La vraie loi du châtiment et de répression contre la presse mauvaise, elle est entre les mains de la majorité du peuple français. Il est maître lui-même du châtiment. Il est maître de la sanction véritable, car vous savez, la pire des sanctions pour un journal, croyez-en un ancien directeur de journal, la pire sanction pour un journal, c'est de le faire baisser, c'est de le priver d'un certain nombre de lecteurs. Et ceci me ramène tout naturellement à ce qui est l'objet même de cette fête.

Il y a un des partis de l'Internationale qui nous a donné un exemple que nous devons méditer et que nous devons tâcher de suivre. C'est le Labour Party. Eh bien, il a exercé la sanction la plus efficace contre les journaux hostiles à la pensée socialiste et à la démocratie. Il a construit de toutes pièces, il est parvenu à développer un journal plus puissant que tous les journaux hostiles, que tous les journaux adversaires.

Eh bien, est-ce que vous croyez qu'à côté de la loi sur la presse, cette loi spécifique du peuple français qui contribuerait à faire des journaux ouvriers, comme vous le pouvez, comme vous le devez, les journaux les plus lus, les plus puissants de l'opinion française, est-ce que vous croyez que cela n'aurait pas une portée considérable ?

Voilà ce que je me permets de vous dire ce soir et c'est une remarque bien banale. Mais je vois au premier rang, les regards de quelques amis qui m'approuvent. Je me suis rendu compte que Bracke était de mon avis. Je me suis rendu compte que Gaillard était de mon avis.

b) Conférence de la presse socialiste

Le dimanche 1er *novembre* 1936, *le parti socialiste (S. F. I. O.) a tenu une conférence réunissant les représentants des journaux et périodiques du parti.*

Cette journée de presse se termina par un banquet au cours duquel prirent successivement la parole MM. Eugène Gaillard, administrateur délégué du Populaire; Paul Faure, ministre d'Etat; Léon Blum, président du Conseil; Bracke, suppléant, comme directeur politique du Populaire, *de Léon Blum, Saint-Germain et Jean Longuet.*

Nous reproduisons ci-après des extraits des discours prononcés par MM. Paul Faure et Léon Blum (Populaire, 2. 11. 36):

Discours de M. Paul Faure.

La profession de journaliste [1].

La profession de journaliste, en elle-même, elle est quelque chose de grand et de noble; elle pourrait être, elle devrait être la plus noble de toutes les professions. Nous, en tout cas, nous avons conservé ce que le journalisme devrait avoir de grandeur et de noblesse. Chez nous, la plume n'est pas au service des intérêts, mais au service des idées.

Je suis sûr que de l'autre côté, dans toute la presse, ceux qui aiment leur profession doivent suivre avec enthousiasme et avec confiance l'effort que fait le socialisme français pour redonner à la presse le lustre que le capitalisme lui a fait perdre.

Les ressources de la presse.

Les difficultés que nous éprouvons pour un quotidien, pour un hebdomadaire, vous les connaissez. Aussi paradoxal que cela semble, il y a des journaux qui, s'ils n'avaient à leur disposition que la vente au numéro où que le prix de leurs abonnements, verraient augmenter leur déficit au fur et à mesure qu'ils trouveraient des acheteurs. Il faut donc qu'ils trouvent ailleurs des ressources différentes, des ressources nouvelles. Ces ressources, c'est, par exemple, la publicité qui les leur procure. Mais là, il y a des publicités qui ne viennent pas à nous, et il y en a d'autres qui viendraient volontiers et que nous ne pouvons pas accueillir.

Nous assistons à ce scandale permanent de voir une grande presse qui publie des articles et qui utilise les intérêts les plus élevés et les sentiments les plus nobles pour les fins les plus misérables. Vous voyez, dans les grands journaux, des articles qui passent sous l'étiquette de la science, portant des noms connus, quelquefois des noms illustres, et qui, en réalité, sont payés par des charlatans. Vous avez de grands médecins qui prêtent leur nom à des réclames à côté du fakir et de la voyante. Vous en avez d'autres, officiers supérieurs, généraux, amiraux à trois étoiles et signant de trois « X », qui utilisent le sentiment patriotique pour faire de grands articles dans la presse et qui sont payés par les marchands de canons et par les munitionnaires. (*Applaudissements.*)

Cela s'appelle — et cela aussi me fait souvenir de la conversation que j'avais hier avec Léon Blum, — cela s'appelle en terme de métier le « pantouflage ». Pour les profanes, je m'explique: « pantoufler », dans l'armée, par exemple, cela signifie qu'à un moment donné un colonel ou un général ne se contente plus de son traitement. Il prend une retraite avant l'âge ou se fait mettre en congé; il abandonne son traitement de 40 ou 50 000 francs pour passer au service des grands marchands de munitions pour 300 000 francs par an. Je pourrais vous citer des noms. D'ailleurs, ces choses préoccupent tellement les hommes que vous avez envoyés au gouvernement que dans les décrets concernant les cumuls, on envisage l'interdiction pour des fonctionnaires civils ou militaires de prendre du service, même après leur retraite, dans des entreprises avec lesquelles ils avaient été en relations comme serviteurs de l'Etat.

Des méthodes avec lesquelles il faut rompre.

Il faut en finir avec ces méthodes. Lorsque nous proposons une loi sur la presse — l'un de nos amis, qui siège là, à côté de moi, Paz, nous a aidés à préparer les textes et le travail, — des journalistes mal informés nous accusent de vouloir restreindre la liberté d'écrire ou la liberté de penser. Ils commettent à la fois une erreur et une injustice. Quand nous demandons que la presse dispose de ressources contrôlées, qu'on puisse savoir comment les journaux vivent, comment les journalistes sont payés, on n'attaque pas la profession, on la défend et on lui restitue sa place. (*Applaudissements.*)

Et voici que, maintenant, notre rôle dans la politique française devient si important que nous ne pouvons plus nous contenter de la petite place que nous avions hier. Je ne sais pas si les lecteurs viendront en très grand nombre, mais il faut que nous leur donnions quelque chose de bien au point. Il faut que tout le monde fasse son éducation au point de vue journalistique dans notre Parti.

Le lecteur qui doit surveiller, vivre au jour le jour la vie de son journal, nous écrit ses observations et ses critiques. Premier devoir.

Autre devoir: celui des journalistes, des hommes qui ont reçu l'honneur immense d'entrer dans un journal socialiste et de parler au nom du Parti et d'écrire au nom du Parti. Il faut que ceux-là aient, comme les lecteurs, leur dignité d'homme, qu'ils pensent toujours à leur parti, qu'ils aiment leur journal, qu'ils fassent une propagande de tous les instants pour démontrer la différence qu'il y a entre un journal socialiste et un autre journal, il faut qu'ils démontrent, chaque jour, la différence qu'il y a entre une plume qui se met à la disposition du plus grand idéal et les autres qui se mettent à la disposition des intérêts les plus sordides et les plus misérables contre la classe ouvrière.

Informer et armer le lecteur.

Cela nous dicte, aux uns et aux autres, notre devoir. Je sais que vous, les journalistes, vous avez discuté ce matin d'un bulletin de presse. Il en existe un; je ne le défends pas, j'en sens toutes les insuffisances, tous les défauts et toutes les faiblesses. Si vous êtes justes, vous reconnaîtrez peut-être que, malgré tout, il a quelque mérite dans les conditions où il est rédigé. Ce qui ne signifie pas que nous ne tiendrons pas un large compte, non pas des critiques que vous avez apportées, mais des suggestions amicales et fraternelles que vous avez faites. Je crois qu'il faut que de Paris, que du Centre, nous donnions, chaque semaine, à toute notre presse de province, des informations, mais des informations réelles, des informations vraies, des informations contrôlées et, en plus, que nous donnions à nos camarades les arguments quotidiens, les répliques, les ripostes contre tous ceux qui nous attaquent, contre les adversaires de toujours et parfois contre des associés qui ne sont pas toujours justes pour le gouvernement.

Je suis sûr que, je ne dis pas notre faiblesse, mais

(1) Les sous-titres sont du *Populaire*.

parfois l'état d'infériorité où il semble que nous ayons été dans certaines discussions depuis surtout quelques mois, est peut-être dû à notre silence. Il ne faut pas non plus que nous nous livrions à des polémiques violentes, méchantes, laissant aller nos nerfs, nos impulsions; mais il ne faut pas non plus que nous laissions passer une seule attaque contre le socialisme. (*Applaudissements.*)

Le Parti dans le gouvernement.

Votre Parti, il faut le rappeler sans cesse, n'est pas allé au gouvernement pour y réaliser le socialisme. Il y est allé porté par un grand courant d'opinion et par une adhésion de tous les partis sur un terrain très spécial et très limité : le programme du Front populaire. Et il ne faut pas que l'on nous accuse de ne pas faire autre chose, quand nous faisons cela avec une loyauté absolue.

Ce qu'il faut, c'est maintenir cette sympathie non seulement intacte pour notre Parti et pour son gouvernement et pour le chef que ce gouvernement s'est donné (*Cris:* « *Vive Léon Blum!* ») mais cette sympathie, il faut la mériter davantage encore, l'éclairer et la renseigner.

Il faut que nous nous expliquions sur tous les points, à commencer sur la politique extérieure. Jamais la France n'a été représentée comme elle l'est à Genève, pour la première fois. Il faut que nous disions avec fierté que lorsque des hommes d'Etat et des dictateurs de tous les pays ont parlé au micro et ont fait de grands discours que toute la presse du monde et toutes les agences d'information ont répandus, il faut, oui, que nous puissions dire, avec un immense et si légitime orgueil, qu'un homme d'Etat a répondu, en France, à tous les autres et qu'il supporte la comparaison, que ce soit avec Hitler, que ce soit avec Roosevelt, que ce soit avec n'importe qui. Quand il a fallu parler à Genève ou ailleurs, il a été la permanence de la conscience humaine, la permanence du socialisme.

Il faut que vous fassiez que dans la grande bataille que nous menons il n'y ait plus aucune tendance dans notre Parti. Il n'y a que des hommes, simples militants de sections, ou ministres collaborateurs de Blum; tout le monde est à l'alignement; oui, faites en sorte qu'il n'y ait aucun acte d'indiscipline, aucune arrière-pensée, aucun calcul, et que la discipline et la confiance la plus totale règnent dans l'ensemble du Parti.

La politique intérieure.

Et il y a la politique intérieure. Des lenteurs, des insuffisances, des faiblesses? Mais il n'est pas un seul d'entre nous qui ne savait d'avance qu'il y aurait des insuffisances, des lenteurs et des faiblesses.

Est-ce que vous avez pensé, vraiment, alors que la bourgeoisie avait mis cinquante années et plus pour constituer son appareil d'Etat, ses hauts fonctionnaires, ses cadres et ses bureaux, qu'il suffirait que vous ayez quatre ou cinq ministres socialistes pour bouleverser tout cela? Pour changer tout cela en quelques mois? Est-ce qu'on a le droit en quelques jours, quelques semaines ou quelques mois, de bouleverser ce que d'autres ont mis cinquante années à établir solidement à la base et partout?

Il faut être juste.

De même que dans l'application des lois sociales que nous avons votées, vous sentez bien que nous nous heurtons chaque jour à des difficultés sans nombre.

Par exemple, pour l'application des quarante heures, il y a des industries où il n'y a pas de chômage, qui éprouvent de grosses difficultés pour trouver des techniciens et où, pour l'application des lois nouvelles, il faudra des dérogations inévitables. Seulement, autre péril à éviter, il ne faut pas que ces dérogations puissent arriver à entraver la loi d'être appliquée. Nouvelle difficulté : c'est quand nous avons demandé la revalorisation des produits agricoles et que nous avons obtenu le vote des crédits nécessaires. Il a fallu empêcher qu'elle dépasse un certain taux pour ne pas nuire à d'autres catégories sociales. Et ainsi, les difficultés sont là tous les jours, quotidiennes; elles réclament de vous tous une attention constante, une attention avide de tous les phénomènes sociaux, politiques, nationaux, internationaux.

Nous avons des responsabilités énormes. On entendait dire autrefois: Le socialisme mène à tout à condition d'en sortir. Aujourd'hui, le socialisme mène à tout et mènera à tout à condition de lui être fidèle. (*Ovation.* « *Internationale.* »)

Discours de M. Léon Blum.

Le double devoir de la presse socialiste.

[...] Je sais ce que c'est qu'un journal. Je commence à savoir aussi ce que c'est qu'un gouvernement. La presse socialiste, comme le Parti socialiste, doit garder, vis-à-vis du gouvernement actuel, son indépendance.

En participant à un gouvernement, un Parti n'aliène pas sa liberté et la presse qui en est l'expression ne l'aliène pas davantage. Et cependant vous avez tous le sentiment qu'en dépit de cette indépendance, je ne dis pas théorique du tout, au contraire, en dépit de cette indépendance nécessaire il y a une solidarité inévitable entre chacun de vous et ceux de vos camarades que vous avez délégués au gouvernement.

Et les difficultés de la presse socialiste, celles qui se posent pour *le Populaire*, devenu l'un des plus grands journaux de France, comme elles se posent pour chacun de vos quotidiens de province et de vos hebdomadaires régionaux, c'est de concilier chaque jour cette indépendance nécessaire et cette solidarité nécessaire.

Et ce double devoir qu'il faut que vous conciliiez, qu'il faut que chacun de vous concilie, eh bien il a sa correspondance dans le double devoir qui s'impose aussi aux camarades, que vous avez délégués au gouvernement, et c'est si nous en avons également conscience les uns et les autres que notre tâche aux uns et aux autres sera rendue plus facile ou même, sera rendue possible.

Le double devoir des ministres socialistes.

Nous sommes des ministres socialistes désignés et délégués par leur Parti, collaborant à un gouvernement de Front populaire et assumant la direction de ce gouvernement. Notre programme, vous le savez, Paul vous l'a rappelé, ne peut pas être le programme de notre Parti, ne peut pas être le programme d'action commune qui avait été arrêté entre les partis prolétariens : c'est le programme du Rassemblement populaire. Et, d'autre part, outre que nous sommes le gouvernement du Front populaire, et non pas un gouvernement socialiste, nous sommes aussi le gouvernement de la France; c'est-à-dire que nous assumons par la force des choses des devoirs qui incombent à tout gouvernement que

qu'il soit et qu'il y a un certain nombre de grands intérêts collectifs que nous sommes tenus de gérer et nous acceptons pleinement le devoir de les gérer. Voilà notre devoir comme ministres. Mais nous sommes tous restés des socialistes, vous le savez bien. Nous n'avons pas changé parce que nous sommes au gouvernement. Nous ne changerons pas, si longtemps que ce gouvernement doive durer.

Comme socialistes, nous n'avons pas à subordonner les intérêts collectifs dont nous avons la charge aux intérêts de notre Parti, mais nous avons à nous conduire de telle sorte que, quel que soit le moment où l'existence du gouvernement se termine, nous laissions le Parti plus fort que nous ne l'avions trouvé et ayant conservé et accru non seulement sa force matérielle d'organisation, mais sa dignité et son honneur de Parti.

Eh bien, chacun de nous en a le sentiment très fort, si nous arrivons, nous membres du gouvernement, à concilier ce double devoir par nos actes, nous rendrons précisément plus facile cette double obligation qui pèse sur vous, membres et représentants de la presse socialiste.

Il faut distinguer entre journalistes et journaux.

Voilà essentiellement, mes chers amis, ce que je voulais vous dire. Mais, puisqu'il s'agit ici d'une réunion de journalistes du Parti, je voudrais à mon tour, après Gaillard et après Paul Faure, ajouter quelques mots sur ce problème de la presse qui tient, et dans notre Parti et dans l'ensemble de l'opinion publique, une place sans cesse plus importante.

Paul Faure a dit une chose profonde et vraie, sur laquelle je veux insister encore. L'état actuel de la grande presse, croyez bien que les hommes sur qui parfois il pèse le plus cruellement, ce sont les journalistes eux-mêmes. Distinguez toujours, je vous en prie, entre les journaux et les journalistes.

Nous savons tous, tout au moins beaucoup d'entre nous savent à quel dur déchirement de conscience sont parfois assujettis des hommes pour qui le journal est le métier, le gagne-pain de leur personne et de leur famille, et à qui nous n'avons vraiment pas le droit de demander cette espèce de sacrifice héroïque qui consisterait à déchirer le contrat qui les lie à tel ou tel journal, parce que l'attitude politique imposée à ce journal heurte leurs convictions ou leur conscience. Il y a là un dur débat qui a été cruel pour beaucoup, qui l'est encore tous les jours, croyez-le bien, et qu'il ne faut pas que vous perdiez de vue. Les coupables de l'état actuel de la presse, ce ne sont pas ceux qui sont astreints et qui souvent sont contraints, mais ce sont ceux qui imposent.

L'influence morale et politique de la grande presse est en décroissance.

Et je voudrais vous faire part encore d'une réflexion qui m'est venue bien souvent à l'esprit. Savez-vous quelle est peut-être la conséquence la plus redoutable de cette sorte de dégradation de la grande presse dont parlait Paul Faure tout à l'heure ? C'est que par là elle perd peu à peu son crédit auprès de ses lecteurs eux-mêmes et qu'elle laisse ainsi une masse énorme de l'opinion publique sans direction réelle. Il n'y a pas un de nos camarades de province qui ne sache que tel ou tel grand journal, lu partout dans sa circonscription, n'exerce cependant aucune influence sur la pensée des hommes mêmes qui le lisent.

S'il fallait, par exemple, que tous les lecteurs de tel ou tel journal fussent des électeurs de tel ou tel Parti, il n'y a peut-être pas trente de nos camarades qui auraient été élus aux dernières élections générales. Si nous avons ainsi recueilli tant de voix malgré la grande presse, contre la grande presse, c'est donc que son influence politique et morale est en décroissance constante, et c'est un phénomène malheureux. C'est une chose malheureuse pour le pays que cette espèce de direction honnête et loyale, bien que partiale en un sens, que devrait exercer la grande presse, soit en train de disparaître en France, car cette disparition de l'influence morale et politique de la grande presse livre alors le pays aux courants d'opinion chaotiques ou absurdes, et c'est, à mon sens, un très grand danger dont je suis étonné que les dirigeants de certains grands journaux ne se rendent pas mieux compte.

Les nouvelles lois sur la presse.

Quant à ce que nous voulons faire concernant la presse, Paul vous l'a dit. Il a remercié, et je remercie à mon tour Maurice Paz, qui nous a prêté un si précieux concours dans l'élaboration du texte que nous soumettrons sans délai au gouvernement. Je me suis expliqué là-dessus à une réunion récente de Luna-Park, organisée aussi par *le Populaire*, à laquelle nos camarades de province n'assistaient pas, bien entendu, mais dont nos camarades parisiens ont certainement gardé le souvenir.

Nous voulons que la loi sur la presse permette à la personne diffamée d'obtenir du diffamateur une réparation suffisante. Croyez-vous, par exemple, que si les journaux qui ont mené contre notre ami Roger Salengro (*Cris : « Vive Salengro ! »*) l'atroce campagne à laquelle nous venons, j'espère, de couper court, si ces journaux s'étaient sus exposés, comme dans la législation anglaise par exemple, à des amendes les frappant durement, impitoyablement, à la caisse, croyez-vous qu'ils auraient persévéré dans cette campagne infâme ?

Nous voulons, d'autre part, astreindre les journaux à la publicité de leur budget, à la publicité et au contrôle de leurs ressources et nous essayerons aussi d'apporter, comme notre ami Vincent Auriol l'a déjà fait avec le concours de notre ami Coeylas, que je tiens à nommer pour un certain nombre de publicités d'Etat, nous essayerons d'apporter aussi un peu de lumière et un peu de justice dans la distribution de la publicité elle-même.

La véritable loi sur la presse.

Voilà ce que nous allons faire. Seulement, je l'ai dit à Luna-Park et je le répète ici, la véritable loi sur la presse, ce n'est pas à un gouvernemnt qu'il appartient de la décréter, de la promulguer, de l'appliquer. C'est aux masses populaires elles-mêmes. (*Applaudissements.*) La presse, elle dépend de vous, de vous peuple de France, encore beaucoup plus qu'elle ne peut dépendre de nous, gouvernement, quelle que soit la sévérité ou même l'efficacité des lois que nous serions amenés à faire voter par les Chambres. Vous savez la pénalité la plus dure qui puisse frapper un journal, nous la connaissons bien nous autres : c'est de perdre des lecteurs. En réalité, les véritables sanctions, c'est le peuple des travailleurs de ce pays qui est en mesure de les appliquer.

II

Réponses des organisations de presse

Communiqué de la Fédération nationale des journaux français (20. 10. 36) [1].

La Commission exécutive de la Fédération nationale des journaux français, qui groupe les syndicats de journaux suivants :

Syndicat de la presse parisienne,
Syndicat des quotidiens régionaux,
Syndicat des quotidiens départementaux,
Syndicat des journaux d'opinion,
Syndicat de la presse hebdomadaire française,
Syndicat de la presse périodique,
Syndicat de la presse technique,
Syndicat des directeurs de journaux sportifs,

réunie le mardi 20 octobre 1936, a voté à l'unanimité la motion suivante :

« La Fédération nationale des journaux français, informée par de récents discours du président du Conseil des intentions du gouvernement, ne voit qu'avantages à ce que des mesures nouvelles viennent renforcer l'indépendance de la presse déjà consacrée par la loi républicaine.

» Elle estime que ces mesures doivent être prises en toute impartialité et tendre :

» 1° A établir le contrôle des ressources portant sur tous les journaux sans exception et sur toutes leurs ressources, quelle que soit leur origine ;

» 2° A la suppression totale, sincère et effective des fonds secrets ;

» 3° A la réforme de la loi de 1881 en ce qui concerne la rapidité des décisions de justice et l'aggravation des peines et des dommages en matière de diffamation. »

Communiqué du Syndicat de la presse parisienne (5. 11. 36).

Le Syndicat de la presse parisienne, à l'issue de sa réunion du 5 novembre 1936, publiait le communiqué suivant (Temps, 7. 11. 36) :

Le Comité du Syndicat de la presse parisienne, dans sa réunion du 5 novembre 1936, a pris connaissance du discours prononcé le 1er novembre par M. Paul Faure, ministre d'Etat, au banquet de la presse populaire socialiste.

Il s'étonne qu'un membre du gouvernement ait pu se laisser aller à tenir des propos présentant un caractère aussi injurieux à l'égard d'une grande corporation.

Décidé qu'il est à collaborer à toutes mesures équitables ayant pour objet d'assurer la moralité de la presse, il ne s'en trouve que plus à l'aise pour protester contre les accusations à la fois violentes et vagues pouvant avoir pour effet de jeter le discrédit, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur, sur l'expression écrite de la pensée française.

Il demande au Parlement de ne pas discuter un projet de loi sur la presse sans que les syndicats de presse aient été mis à même de l'examiner préalablement avec les Commissions compétentes et avec le gouvernement, conformément d'ailleurs à l'engagement qu'en avait pris M. le président du Conseil.

Et, toutes opinions politiques mises à part, il s'affirme résolu à lutter pour le maintien de cette liberté de la presse que, depuis la Révolution, notre peuple n'a cessé de considérer comme nécessaire et intangible (1).

(1) *Temps* (26. 10. 36).

Communiqué du Syndicat des journalistes français (10. 11. 36)

Le Syndicat des journalistes français communiquait à l'ensemble des journaux la note suivante (cf. Temps, 11. 11. 36) :

Le Syndicat des journalistes français, rassemblant sans distinction d'opinion politique les journalistes catholiques français, s'est ému des interventions répétées de l'exécutif contre les journalistes indépendants :

Refus d'assurer la libre sortie des journaux, lors des dernières grèves ;

Impuissance dans le conflit de la batellerie, laquelle ravitaille presque seule la presse de Paris en papier ;

Annonce, sans consultation préalable des Syndicats professionnels, d'un projet de loi restrictif des libertés de la presse ;

Incarcération prolongée à Strasbourg, au régime de droit commun, de deux journalistes politiques dont l'un a été acquitté par la suite ;

Démission imposée à un directeur d'agence parce que directeur d'un organe d'opinion ;

Menaces et injures lancées publiquement par un ministre d'Etat contre l'ensemble des journalistes autres que ses amis politiques.

Le Syndicat regrette que cette suite de manœuvres de carences et d'hostilités ait pour auteur ou responsable un président du Conseil directeur de journal.

Il demande au Parlement l'institution d'un ord[...]

(1) *Le Peuple* et *le Populaire* (10. 11. 36) publient le communiqué suivant :

Paul Faure, ministre d'Etat, secrétaire général du parti socialiste S. F. I. O., a répondu au Syndicat de la presse hier, à 21 heures, au poste Radio-Toulouse, par les mots suivants :

Je voudrais, pour les hommes de bonne foi de tous partis, faire justice des fausses interprétations données par certains d'un discours que j'ai récemment prononcé sur la presse.

Il n'est pas une seule profession, dans l'Etat moderne, qui ne soit soumise à des règles et à des lois.

Celle de journaliste comme les autres.

Quand nous demandons qu'on étudie, modifie et corrige le statut de la presse contemporaine, quel crime commettons-nous ?

Interdire l'usage des faux poids dans le commerce n'est pas une atteinte à la liberté du négoce, c'est protéger les négociants honnêtes et les consommateurs.

Poursuivre les médecins marrons est une défense de la profession médicale et des malades.

Traquer les banquiers escrocs est une protection du crédit et de l'épargne.

Réglementer la circulation ne supprime pas le droit de conduire, mais protège à la fois le conducteur et le piéton.

Quand le public achète un journal il a droit, lui aussi, à une marchandise loyale.

Dénoncer le chantage, les fausses nouvelles, les campagnes payées par des intérêts privés contre l'intérêt public et exiger de la presse qu'elle justifie de ses sources, ce n'est ni insulter ni calomnier une profession, c'est vouloir la réhabiliter.

Si les grands journalistes de toutes opinions qui ont honoré la pensée française étaient vivants, de M. le comte de Mun à Jean Jaurès, ils seraient certainement à nos côtés pour proclamer que le privilège de l'argent ne saurait permettre à personne de monter sans contrôle un grand journal, comme on ouvre un tripot ou comme on achète une écurie de courses.

s journalistes et le vote de toutes mesures équitables en vue d'assurer réellement la moralité de la presse.

Et proteste avec énergie contre une politique qui laisserait bientôt aux journalistes libres, par la suppression de l'indépendance de la presse, d'autre alternative que de se trouver à la rue ou de vivre domestiqués.

III

Deux mesures du président du Conseil

a) Démission de M. Pierre Guimier, administrateur de l'Agence Havas.

Au Temps (5. 11. 36), *sous le titre « A la demande de M. Léon Blum, M. Guimier donne sa démission d'administrateur de l'*Agence Havas *», nous empruntons le texte de la correspondance échangée entre les administrateurs de l'*Agence Havas *et M. Guimier:*

Paris, 4 novembre 1936.

*A M. Pierre Guimier, administrateur de l'*Agence Havas.

Cher Collègue et Ami,

Le Conseil d'administration de l'*Agence Havas*, réuni hier, a décidé de vous exposer avec la plus entière franchise une situation dont nous nous sommes déjà préoccupés en ces dernières semaines. Cette situation est très grave. Le Conseil vous demande de bien vouloir l'étudier dans la plénitude de votre indépendance. En vous la soumettant, nous nous acquittons d'un devoir que commandent à la fois l'affection qui nous a toujours unis et la conscience professionnelle qui n'a jamais cessé de guider nos décisions.

Le programme du Front populaire comporte, vous le savez, une partie qui vise l'influence de la publicité sur la presse et l'intrusion de la politique dans les agences d'information.

S'inspirant de ce programme, dont certains milieux de gauche exigent l'application rigoureuse, M. Léon Blum, président du Conseil, s'est montré, dans une suite d'entretiens qu'il a eus avec plusieurs d'entre nous, résolu à donner satisfaction à cette opinion publique.

Son langage peut être résumé ainsi : « Qu'on le veuille ou non, M. Pierre Guimier apparaît comme ayant joué un rôle important au cours de la dernière période électorale. De plus, il poursuit dans le *Journal* une action qui ne saurait être compatible avec les fonctions d'administrateur d'une agence entretenant avec le gouvernement des rapports étroits. L'objectivité de ladite agence pourrait devenir suspecte. Il doit être mis fin à cet état de choses. Deux solutions, au choix : la démission de M. Pierre Guimier ou bien la séparation des deux branches information et publicité. »

Votre démission, nous avons estimé que nous n'avions pas le droit de vous la demander. D'abord par esprit de solidarité envers un collègue que nous aimons et estimons, et ensuite et surtout parce que nous savons combien sont injustes les accusations dont vous êtes l'objet, ayant toujours constaté avec quel scrupule vous vous êtes de tout temps tenu à l'écart de nos services d'information. Nul collaborateur de ces services, du plus haut au plus modeste, ne pourrait dire qu'il a jamais reçu de vous la moindre indication, la moindre orientation politique. En toutes circonstances, votre respect de l'objectivité a été absolu.

La séparation, nous l'avons envisagée pour éviter un conflit. La réalisation s'en est révélée aujourd'hui si compliquée, si préjudiciable aux intérêts de tous, actionnaires et collaborateurs, qu'on a dû, de part et d'autre, y renoncer. Dans ces conditions, et pour satisfaire au programme sur lequel s'est formée la majorité actuelle, le président du Conseil se refuse à envisager d'autre solution que celle de votre démission.

Nous ne pouvons nous résigner à une mesure que nous avons dès le début écartée.

D'autre part, nous avons conscience qu'un devoir impérieux nous incombe : réfléchir encore, considérer les intérêts qui nous sont confiés et examiner les conséquences possibles de notre résistance.

Celles-ci sont fort graves.

L'œuvre nationale que nous avons depuis toujours poursuivie à l'étranger risque d'être compromise.

Le prestige incomparable de l'Agence Havas dans le monde sera atteint. Il est à craindre qu'il ne soit détruit.

Notre branche publicité elle-même en pourra être touchée.

Secouée en rafale, menacée de mesures législatives qui, peut-être, l'atteindront dans ses œuvres vives, l'Agence Havas verra s'évanouir le bénéfice d'un siècle d'efforts.

Telles sont les considérations que le Conseil, au cours de cette séance, à laquelle vous n'avez point voulu assister, a résolu de soumettre à vos réflexions. Vous avez été jusqu'alors trop attaché à notre chère et vieille maison, vous lui avez trop donné du meilleur de vous-même et vous lui avez rendu de trop éminents services, vous l'avez trop aimée et vous l'aimez trop encore, pour ne pas comprendre les sentiments qui animent aujourd'hui vos collègues. Le problème est posé : la solution est entre vos mains. Votre réponse dictera notre décision, que nous voulons unanime.

Veuillez trouver ici, cher collègue et ami, l'expression renouvelée et très sincère de notre inaltérable estime et de notre profonde affection.

Le Conseil d'administration:

L. Rénier, Charles Houssaye, Depierre, E. Barbier, Meynot, P. Cerf, J. Ducros.

Paris, 4 novembre 1936.

A MM. les membres du Conseil d'administration de l'Agence Havas.

Mes chers Collègues et Amis,

Je vous remercie avec la plus profonde émotion de la lettre que vous venez de m'adresser.

La situation que vous m'exposez est des plus claires :

M. Léon Blum n'admet pas que je puisse, à la fois, demeurer à la tête d'un journal indépendant et continuer à vous assister dans la direction de l'Agence Havas.

Si, fort de ce que la liberté d'opinion n'a pas été abolie, fort de la confiance et de l'amitié dont vous ne vous êtes jamais départis à mon égard, je m'obstinais, suivant mon droit absolu, à garder à l'Agence Havas ce poste où vous voulez bien me dire que j'ai rendu des services, je ne doute pas que le chef du gouvernement actuel, quelques dommages qui dussent en résulter pour nos actionnaires et pour le rayonnement de la France, saurait trouver

les armes qui nous mettraient dans l'impossibilité de continuer notre tâche.

Je ne veux point me résoudre à cela.

Les actionnaires de l'Agence Havas, pour ne parler que d'eux, nous ont confié leurs intérêts. Je ne puis faire bon marché du crédit qu'ils nous ont donné; j'ai donc l'honneur de vous remettre ma démission.

Peut-être ainsi M. Léon Blum permettra-t-il à l'Agence Havas de poursuivre sa mission, qui, même lorsque j'étais des vôtres, n'a jamais tendu à ruiner le crédit public et la fortune privée, ni à déchaîner des luttes intestines, ni à saboter, aux yeux de l'étranger, le prestige de la France.

Et maintenant, je voudrais dire, passant à un plan plus personnel, que, de toute évidence, la sentence de M. Léon Blum ne se réfère ni à un texte ni à une règle, qu'elle est seulement dictée par sa passion partisane et celle de ses amis contre l'homme que ces messieurs jugent responsable de ne pas trouver chaque matin toutes satisfactions dans la lecture du *Journal*.

Le Journal asservi aux directives du gouvernement, peut-être m'eût-on permis de continuer à siéger à vos côtés?

Cette hypothèse, je ne l'ai jamais envisagée, je ne l'envisagerai jamais, quel que soit le gouvernement au pouvoir, et *le Journal*, tribune ouverte à tous ceux qui défendent la France et la République, reste libre, en attendant, tout au moins, que M. Léon Blum, au nom de la Déclaration des droits de l'homme, ait trouvé le moyen de museler la presse qui a eu l'audace d'exprimer la déception et l'angoisse de ce pays depuis quelques mois.

J'ai obéi, en prenant ma décision, à la voix de la raison et du devoir, car nous vivons des heures où les hommes qui ont le sentiment de leurs responsabilités ne peuvent rester muets. Je ne veux pas d'un silence qui équivaudrait à une complicité.

Croyez, mes chers Collègues et Amis, à ma fidèle affection.

Pierre Guimier.

M. Léon Blum a adressé à M. L. Rénier, président du Conseil d'administration de l'Agence Havas, la lettre ci-dessous (Temps, 6. 11. 36):

Paris, 4 novembre 1936.

Monsieur le Président,

Vous avez bien voulu me communiquer la lettre que le Conseil d'administration de l'Agence Havas a adressée à M. Pierre Guimier. Je viens de lire sa réponse dans la presse du soir. Laissez-moi vous faire observer que l'attitude que j'ai prise ne pouvait trouver une justification plus prompte et plus évidente.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma parfaite considération.

Léon Blum.

b) M. François Latour est relevé de ses fonctions de commissaire général adjoint de l'Exposition de 1937

En exécution de la décision prise par le gouvernement, M. Paul Bastid, ministre du Commerce, a adressé à M. François Latour, conseiller municipal de Paris, la lettre suivante (Cf. *Echo de Paris*, 7. 11. 36):

Monsieur le Conseiller municipal,

Le gouvernement a estimé que la part prise par vous à une manifestation dont la signification politique ne peut pas être contestée était incompatibl[e] avec l'exercice d'une fonction comme celle de com[missaire] général adjoint de l'Exposition de 1937 conférée par un acte de confiance gouvernementale en dehors de tout concours, de tout statut, d[e] toute règle quelconque et directement reliée à l'ac[tion] générale du gouvernement.

J'ai donc le regret de vous prier de considére[r] cette délégation comme terminée.

Veuillez agréer, etc.

Paul Bastid.

Citons encore cette information du *Temp[s]* (7. 11. 36):

M. Léon Blum a reçu, ce matin, à 11 heures M. François Latour auquel il a annoncé que le gou[ver]nement avait décidé de « mettre fin à sa colla[bo]ration au commissariat général adjoint de l'Ex[po]sition ».

A la suite de cette décision, M. François Latou[r] a donné communication à la presse de la lettr[e] qu'il avait adressée au président du Conseil e[n] réponse aux explications qui lui avaient été de[man]dées.

Paris, le 5 novembre 1936.

Monsieur le Président,

Vous m'avez fait demander par une lettre d[e] M. Edmond Labbé, en date du 4 novembre, si j[e] figurais au nombre des signataires d'une adress[e] à M. Charles Maurras.

J'ai effectivement apposé ma signature sur un[e] adresse présentée par un certain nombre de me[s] collègues de l'Hôtel de Ville qui, « se plaçant e[n] dehors et au dessus de toutes considérations poli[ti]tiques », rendait hommage à l'œuvre intellectuell[e] de M. Charles Maurras, comme l'on fait d'ailleur[s] à maintes reprises des écrivains et des parlemen[taires] de toutes nuances.

J'estime qu'en signant cette adresse, je suis rest[é] dans la limite de mes droits et que je n'ai pa[s] manqué aux obligations de ma fonction.

Quand, à la demande pressante du gouvernemen[t], j'ai accepté les fonctions de commissaire généra[l] adjoint, dans la période des tâtonnements de l'Ex[po]sition, j'étais et je suis resté un élu de suffrag[e] universel auquel il n'a été jusqu'ici demandé, [à] aucun moment, d'aliéner sa liberté d'opinion.

Mes convictions sont de notoriété publique, essen[tiellement] différentes, sur le terrain politique, d[e] celles de M. Charles Maurras.

Je n'en suis que plus à l'aise pour revendique[r] une liberté de pensée qui s'identifie dans mo[n] esprit avec nos traditions républicaines.

Veuillez agréer, etc.

François Latour.

Après la lecture de cette lettre, M. François Latou[r] a exprimé à la presse en général et à la press[e] accréditée ses remerciements pour le concour[s] qu'elles lui ont apporté. Il leur a demandé de con[tinuer] leur concours à l'Exposition dont le succè[s] contribuera au rayonnement de la France dans l[e] monde (1).

---

(1) D'autre part, M. Charles des Isnards, député [et] conseiller municipal, a communiqué la lettre suivant[e] qu'il a adressée au ministre du Commerce (cf. *Journa[l]* 7. 11. 36) :

Monsieur le Ministre,

Vous venez de révoquer de ses fonctions de commi[ssaire]

La mesure prise à l'égard de M. François Latour été provoquée par la démarche faite sur l'initiative : M. Charles Trochu et de MM. Frédéric Dupont Darquier de Pellepoix, par 39 conseillers munipaux et conseiller généraux de Paris qui ont signé adresse suivante à M. Charles Maurras (1) (Cf. ction Française, 31. 10. 36) :

Se plaçant en dehors et au-dessus de toute consiération politique, les conseillers municipaux de aris et conseillers généraux de la Seine soussignés dressent leur respectueux hommage à Charles aurras, dont la pensée honore la France. — Paris, 30 octobre 1936.

1er arrondissement. — MM. BRUNESSAUX, J.-H. BECUET.

2e arrondissement. — MM. PIERRE DAILLY, ARMAND AMOTE, HENRI BECQUET.

3e *arrondissement.* — MM. ANDRÉ PUECH, PIERRE E PRESSAC.

4e *arrondissement,* — MM. RENÉ FAILLIOT, FERAND BRUNERYE.

6e *arrondissement.* — MM. RENÉ GILLOUIN, JEAN HIAPPE.

7e arrondissement. — MM. FRÉDÉRIC DUPONT, olonel DE PUYMAIGRE, ANDRÉ CRUSSAIRE.

8e arrondissement. — MM. LE PROVOST DE LAUAY, GEORGES LEBECQ, CHARLES DES ISNARDS.

9e arrondissement. — MM. MARIO BALLU, ALEX ISCARRE, GEORGES POINTEL, EDOUARD SOULIER.

10e arrondissement. — MM. PAUL PIEL, GEORGES ONTENOT.

11e arrondissement. — M. GABRIEL BOISSIÈRE.

12e arrondissement. — M. EMILE FAURE.

14e arrondissement. — MM. FRANÇOIS LATOUR, .-GEORGES PRADE, NOËL PINELLI.

15e arrondissement. — MM. ROGER RIGAUD, ANDRÉ OULARD.

16e arrondissement. — MM. CHARLES TROCHU, ACQUES ROMAZOTTI, MAURICE DE FONTENAY.

17e arrondissement. — MM. DARQUIER DE PELLEOIX, ARMAND MASSARD.

18e arrondissement. — MM. RENÉ BERTHIER, IENRI TORCHAUSSÉ, AUGUSTE SABATIER.

Vincennes. — M. GEORGES BERNARD.

---

aire général adjoint de l'Exposition de 1937 M. François atour, conseiller municipal de Paris, coupable d'avoir igné de son nom une adresse de sympathie à M. Charles laurras.

Je n'ai pas la prétention de comparer mon modeste rôle u sien. Mais je n'en suis pas moins vice-président du Conseil supérieur de l'Exposition nommé par votre préécesseur au ministère du Commerce.

Or, j'ai, moi aussi, signé l'adresse à M. Charles Maurras t je m'en honore.

Puisqu'il est désormais avéré que, sous votre gouvernenent, l'exercice d'une fonction publique est incompatible vec la liberté d'opinion, j'ai l'honneur de vous remettre na démission de vice-président du Conseil supérieur de Exposition de 1937.

Je n'en continuerai pas moins, croyez-le bien, à apporter ans la limite devenue plus faible de mes moyens, mais vec un dévouement resté lui sans limite, ma collaboraion au succès d'une entreprise qui intéresse, avec la rance, toute la population parisienne.

Veuillez agréer, etc.

Signé : CHARLES DES ISNARDS,
conseiller municipal de Paris, député de Paris.

(1) Rappelons que M. Charles Maurras, directeur de *Action Française*, a été arrêté et écroué le 29 octobre, la suite du rejet par la Cour suprême de ses pourvois ormulés contre les condamnations des 26. 5. 36 et 1. 7. 36.

Ont encore adhéré à l'adresse (Action Française, 1. 11. 36) :

M. HENRI DE KÉRILLIS, conseiller général de Neuilly.

M. FERNAND LAURENT, conseiller municipal de La Muette.

c) Un article du « Temps ».

Le Temps (7. 11. 36) *publie, sous le titre* « *Le nouvel ordre moral* », *l'article suivant, que nous reproduisons* in extenso :

Le syndicat de la presse parisienne, organe exclusivement corporatif qui, étranger à la politique, est par cela même hautement qualifié pour défendre les grands intérêts moraux dont il a la charge, a relevé hier, dans un communiqué dont la modération n'exclut pas la netteté, les propos récemment tenus par M. Paul Faure à l'égard des journaux et des journalistes français échappant à l'obédience des deux Internationales. En qualifiant sévèrement ces propos, le syndicat a caractérisé le mieux du monde une agression sans précédent de la part d'un membre du gouvernement de la IIIe République, agression de caractère certainement diffamatoire, puisqu'elle tend, sans l'ombre de justification, à jeter le discrédit et même le déshonneur sur l'ensemble d'une corporation investie de la mission d'éclairer quotidiennement l'opinion publique.

Il fut un temps où la cause de la République s'identifiait, en France, avec celle de la liberté de la presse; où la libre diffusion de la pensée était considérée comme la plus belle conquête de la démocratie. Mais le Front populaire, hélas! est en train de changer tout cela. Le Front populaire n'aime pas la presse, et ne tient pas essentiellement à ce que la presse soit libre. La diffusion de la pensée le choque lorsque la pensée n'est pas rigoureusement conforme à son *credo* officiel. Il tend de plus en plus à voir dans la moindre critique un délit d'opinion, et à le traiter comme tel. Il ressemble en cela à tous les régimes autoritaires qui, par la force des choses, en viennent *toujours* à considérer la presse libre comme une ennemie personnelle. Le gouvernement de Front populaire envisage les journaux et les journalistes non officiels ou non officieux à peu près comme, en juillet 1830, Charles X et M. de Polignac envisageaient la presse libérale. Ne nous prépare-t-il pas une nouvelle édition des fameuses ordonnances? Et, en attendant, ne déclare-t-il pas la guerre à la presse indépendante, voire à l'expression la plus licite d'opinions dont le seul tort est de lui déplaire?

Le cas de l'Agence Havas est, à cet égard, particulièrement significatif. Cette grande organisation, dont l'objet essentiel est la diffusion dans le monde entier des nouvelles de source française et qui, par suite, assure à elle seule le meilleur de notre contre-propagande, reçoit, à ce titre, du gouvernement, une aide légitime autant qu'indispensable. Aucun des partis qui s'étaient jusqu'ici succédé au pouvoir n'avait jamais pensé que cette aide, consentie en vue de satisfaire à un intérêt national, eût comme contre-partie l'obligation, pour la célèbre agence française, de favoriser tel ou tel gouvernement sur le terrain de la politique intérieure. L'*Agence Havas* servait la cause française sans se placer pour autant sous une dépendance qui eût, au surplus, considérablement diminué son autorité à l'étranger. Voilà cependant qu'elle est, sous l'impérieuse pression du gouvernement, contrainte de se séparer d'un admi-

nistrateur coupable de défaut de docilité à l'égard de la politique du cartel tripartite. Sans doute, le gouvernement *pouvait* faire ce qu'il a fait ; on peut toujours user de la force qu'on a. Mais, en en usant ainsi, il a fait ce que n'avait jamais fait chez nous aucun gouvernement républicain.

La rigueur dont on vient de faire preuve à l'égard de M. François Latour, commissaire adjoint de l'Exposition de 1937, procède du même état d'esprit absolutiste et dictatorial. M. Latour, représentant élu de la Ville de Paris, et, comme tel, homme politique, a signé un manifeste qui a déplu au parti au pouvoir, et pour ce motif on lui retire ses fonctions. Pourquoi faut-il que, dans cet ordre d'idées, les exemples historiques se multiplient, et qu'ils soient *tous* puisés dans les annales des régimes de réaction ? En mai 1877, M. Krantz, sénateur, était commissaire général de l'Exposition universelle prévue pour 1878. Il s'était permis de prendre parti, dans la sévère lutte qui s'annonçait pour la défense du régime parlementaire, en signant un manifeste émanant des groupes de gauche du Sénat. Le ministère de Broglie envisagea publiquement sa révocation, ce en quoi il « préfigurait » le Cabinet de Front populaire, mais finalement ne la prononça pas. Ce qui montre que le Cabinet de Front populaire est moins libéral, moins républicain que les hommes du Seize-Mai. C'est vraiment une grande pitié qu'il faille sans cesse rappeler aux ministres de la République que la liberté ni la démocratie ne sauraient s'accommoder d'une réédition, voire d'une aggravation des procédés de la Restauration ou de l'ordre moral.

Quoi qu'il en soit, la liberté de la presse est menacée. Comme en 1830, comme en 1877, elle aura des défenseurs. La sauvegarde du plus précieux des droits inscrits dans la Déclaration de 1789 est une trop belle cause, elle est trop dans la tradition du libéralisme français, elle est gravée trop profondément sur les tables de la loi républicaine, pour qu'on conçoive même comme possible qu'elle puisse subir la moindre atteinte ou la moindre éclipse. Nous sommes assurés que l'importance de cette grave question — la plus grave peut-être de toutes celles que pose l'avenir de notre démocratie — ne sera méconnue ni de l'opinion ni du Parlement. On ne supprimera la liberté de la presse ni par surprise ni autrement, tout simplement parce que la République disparaîtrait avec elle.

IV — Commission sénatoriale pour l'étude de la loi sur la presse

Une proposition de résolution tendant à la nomination d'une Commission de 22 membres chargés de procéder à l'examen des modifications à apporter à la législation sur la presse a été déposée sur le bureau du Sénat. Elle porte la signature de cinq sénateurs journalistes ; MM. Alexandre Israël, Henri Roy, Albert Sarraut et Antoine Borrel, de la gauche démocratique, radicale et radicale-socialiste, et de M. Emile Mireaux, de l'Union démocratique et radicale.

Voici l'exposé des motifs et le texte de la proposition (Cf. Temps, *7. 11. 36) :*

Le problème de la législation sur la presse se trouve de nouveau posé et avec une certaine acuité devant l'opinion publique.

La Commission exécutive de la Fédération nationale des journaux a tenu à marquer son attachement à une législation qui, sans soustraire les journaliste[s] aux justes responsabilités de leurs écrits, a voul[u] consacrer leur indépendance et assurer la libre expres[s]sion de la pensée.

Mais elle donne son adhésion de principe à tout[e] réforme susceptible d'éviter certains abus, sans toute[-]fois faire disparaître les principes libéraux inscrit[s] dans la loi de 1881.

Nous pensons qu'il y aurait intérêt à ce que l[e] Sénat chargeât une Commission spéciale d'étudie[r] dans son ensemble le problème des droits et de[s] devoirs de la presse en régime de liberté.

En conséquence, nous avons l'honneur de sou[-]mettre à votre approbation la proposition de résolu[-]tion suivante :

« Le Sénat décide de nommer dans ses bureau[x] une Commission de 22 membres chargée de pro[-]céder à l'étude et à l'examen des questions relative[s] à la législation sur la presse. »

Rappelons, à titre d'information, que M. Israël, alors député, avait déposé en 1921 sur le burea[u] de la Chambre une proposition tendant au mêm[e] objet et signée notamment par MM. Léon Blum, Tardieu, Edouard Payen, Pierre Robert, Paul d[e] Cassagnac, Maurice Barrès, Marcel Sembat e[t] Thomson.

COMMENTAIRES DE PRESSE

1° *Journaux du Front populaire.*

De l'Ere Nouvelle (6. 11. 36), *Editorial :*

Il est grave, il est doublement grave pour notr[e] pays que le problème de la liberté de la presse a[it] pu être soulevé, dans les termes où l'a posé u[n] ministre d'Etat, M. Paul Faure, quelque cinquan[te] ans après le vote d'une loi que l'on croyait pouvo[ir] considérer comme la charte définitive de la pres[se] et qui supprimait, en ce qui concerne les journau[x] toute mesure préventive.

Nous disons bien : c'est doublement grave.

C'est grave d'abord parce que les déclarations [de] M. Paul Faure ont pu laisser entendre que, horm[is] une catégorie de journaux bien déterminés, tous l[es] autres journaux, tous les collaborateurs souve[nt] renommés de ces journaux, tous les hommes q[ui] y expriment leur pensée en toute bonne foi devaie[nt] être suspects devant l'opinion publique.

C'est grave aussi parce qu'à l'avenir, si la thè[se] de M. Paul Faure triomphe, la presse française dev[rait] être considérée comme uniquement autorisée [à] exprimer une pensée officielle, une pensée de com[-]mande.

[...] Que la presse française ne soit point u[n] instrument de diffamation envers les personne[s], d'accord ! Et les lois d'ores et déjà y pourvoien[t]; il n'est que de les appliquer et de les préciser, [et] de les renforcer au besoin, comme en Angleterr[e]. Ce ne sont pas les journaliste probes et de bon[ne] foi qui y feront obstacle. Loin de là !

Mais veut-on aujourd'hui proposer et faire vot[er] des mesures qui imposeraient à la presse de diffam[er] la vérité ?

Voilà la question, et vraiment nous ne pensio[ns] pas voici quelques mois que nous serions oblig[és] de la poser aujourd'hui en ces termes presq[ue] angoissés.

De M. P. Vaillant-Couturier, *dans* l'Human[ité] (7. 11. 36), *sous le titre « La presse qui « touche » est touchée ! » :*

[...]. Le plus comique, c'est que la presse c

-mpue invoque la « liberté de la presse » et les -aditions de la Révolution française !

Ici elle passe les bornes. La liberté de la presse, -est la grande presse qui l'a tuée.

C'est la corruption capitaliste, ce sont les trusts, -est l'écrasante publicité d'une certaine presse qui -a tué la liberté de la presse.

Et ce qui en subsiste n'est dû qu'au sacrifice et -u dévouement de quelques centaines de milliers -e partisans.

Une certaine presse veut-elle que nous étalions ses -gnominies au grand jour, les intérêts inavouables -u'elle sert, les escroqueries multiples qu'elle a favo-isées, les trahisons honteuses qu'elle a couvertes ? -ous l'avons fait. Nous sommes prêts à recom-mencer.

[...] Les étrangleurs de la liberté n'ont pas le -roit de se réclamer de la liberté. Ce qu'ils veulent -onserver, c'est la liberté d'être payés pour -mentir.

Nous avons, dès le 10 juin dernier, et j'ai -moi-même déposé devant la Chambre une propo-ition de résolution demandant que la presse *soit tenue de faire la preuve de l'origine de ses res-sources.*

Après avoir fait semblant, il y a quelques jours, -d'en avoir pris son parti, la voilà qui crie qu'on -l'insulte. Il a suffi pour cela qu'on frappe l'un des -chefs d'orchestre de la corruption : Guimier.

La grande presse exige des preuves ? On en appor-tera. Et à pleines brassées !

Et la France verra de quel côté sont les journaux -propres qui, comme *l'Humanité*, étalent leurs res-sources et publient leur bilan au grand jour, et -de quel côté sont les corrupteurs au service de la -finance, les entrepreneurs de calomnies et les agents -stipendiés de l'étranger.

L'Œuvre (5. 11. 36) *reproduit le texte des trois lettres concernant la démission de M. Guimier, sous le titre « M. Guimier donne sa démission d'adminis-trateur de l'Agence Havas ».*

D'autre part, répondant à un article de l'Humanité (5. 11. 36) *intitulé « Guimier limogé. L'homme qui « faisait » l'opinion pour le compte du grand capital — Pierre Guimier — est chassé de l'Agence Havas »,* l'Œuvre (6. 11. 36), *sous le titre « Pour en finir », publie ces lignes :*

L'Humanité écrit :

« Ajoutez à cela que l'homme [M. Pierre Guimier] tenait et tient *le Journal*, qu'il avait — dit-on — « administré » *l'Œuvre* ; qu'il est un intime de Tardieu et de Laval, etc, vous commencerez à com-prendre l'importance de l'affaire. »

Il nous convient de répéter ce que nous avons dit déjà :

L'Œuvre avait avec l'Agence Havas, comme beau-coup d'autres journaux de droite ou de gauche, un contrat de publicité signé du vivant de Gustave Téry. A la mort de celui-ci, le contrat pouvait être résilié. L'Agence Havas et M. Guimier ont fait con-fiance aux destinées de *l'Œuvre* et maintenu le contrat.

Celui-ci a été respecté de part et d'autre. M. Pierre Guimier, durant ce temps — nous devons lui rendre cet hommage, — n'a pas davantage essayé d'in-fluencer la politique de *l'Œuvre*, qu'il n'essayait, par exemple, d'influencer celle du *Peuple*.

Le contrat expiré, nous avons réorganisé nous-mêmes notre publicité.

Un point, c'est tout.

De M. Amédée Dunois, *dans* le Populaire (7. 11. 36) *sous le titre* « Réflexion faite... Fin d'un cumul » :

Les amis de M. Pierre Guimier sont nombreux. Les obligés plus nombreux encore. D'où le bruit que fait dans la presse — surtout pour ne pas dire exclu-sivement dans la presse de droite et d'extrême-droite — la brusque mésaventure qui vient de mettre fin au cumul dont bénéficiait M. Guimier.

[...] M. Guimier, tous les journalistes le savent, était à l'agence Havas le représentant de ces puis-sances en révolte contre la démocratie. En l'invitant à réserver son intelligence, son entregent et son astuce à l'entreprise privée qu'est *le Journal*, le gou-vernement ne l'atteint nullement dans ses droits d'homme et de citoyen. Il ramène l'Havas à une plus saine conception des devoirs de sa charge. L'Havas est un service public : elle doit à la nation qui la paye une publicité rigoureusement neutre, une information strictement objective.

Cette publicité neutre, cette information objec-tive, le gouvernement de Front populaire entend les exiger désormais. C'est le sens du départ de M. Pierre Guimier.

La lutte contre les deux cents familles continue.

Les deux cents familles n'en peuvent croire leurs yeux. Leurs yeux, nous le souhaitons, n'ont pas encore tout vu.

2° *Autres journaux* (1).

De M. Léon Daudet, *dans* l'Action Française (6. 11. 36), *sous le titre « Sous la loi du Talmud. Le Juif Blum contre la presse française » :*

L'exigence, par Blum, de la démission de M. Pierre Guimier, administrateur de l'Agence Havas, sous le prétexte de l'incompatibilité de cette fonction avec celle de directeur du *Journal*, pose en pleine lumière la question de l'indépendance et de l'honnêteté de la presse d'information. Je ne connais pas M. Gui-mier, je ne l'ai jamais rencontré et je n'ai aucune raison pour prendre feu à son sujet. Mais je pense — et tout les journalistes dignes de ce nom pen-seront avec moi — que cette mesure est *un acte d'arbitraire qui menace toute notre corporation.* [...]

De M. Henri de Kérillis, *dans* l'Echo de Paris (5. 11. 36), *sous le titre « M. Léon Blum exécute un coup de force des plus significatifs contre l'Agence Havas » :*

Personne ne saurait s'y tromper : l'acte d'arbi-traire sans précédent du président du Conseil n'a pas été seulement dicté par des sentiments de basse vengeance. Il fait partie de la vaste opération par laquelle le gouvernement entend s'assurer l'exclusi-vité totale des moyens d'information et de propa-gande, afin de mieux étouffer la vérité et la liberté, afin de mieux préparer la révolution.

Il possède déjà le contrôle absolu de la radio, dont les postes sont placés sous la férule de l'extré-miste énergumène Marceau Pivert.

Déjà il a lancé son offensive contre l'indépendance de la presse et annoncé des projets de loi dont on ne connaît pas encore la teneur, mais que l'on sait destinés à bâillonner les journalistes nationaux et à tuer leurs organes.

Maintenant, il voudrait imposer à la grande agence d'informations dont les services rayonnent dans le monde entier une subordination complète, de telle

(1) Dans les reproductions ci-après, nous avons suivi l'ordre alphabétique des titres de journaux.

manière qu'elle soit pratiquement réduite à n'être plus qu'une annexe des services d'Etat et du parti socialiste.

L'expérience de l'histoire nous apprend que lorsqu'un gouvernement prend de pareilles mesures pour briser les forces de résistance que lui opposent le bons sens et la sagesse du pays, c'est qu'il prépare un mauvais coup.

Mais nous ne sommes ici ni à Madrid ni à Moscou. M. Léon Blum doit savoir que nous ne nous laisserons pas faire.

De M. HENRI DE KÉRILLIS, *dans* l'Echo de Paris (6. II. 36), *sous le titre « La rentrée des Chambres a eu lieu dans une atmosphère toute nouvelle »:*

[...] L'impression générale était que l'exposé du ministre de la Guerre avait une signification politique et qu'il équivalait à un acte de candidature à la succession Blum. De fait, M. Daladier a été courageux. Et il mérite l'approbation sans réserve quand il proclame que les grèves compromettent la défense nationale et quand il accuse les journaux d'extrême gauche de faire une propagande antimilitariste nuisible à la défense nationale. Après cet aveu, après cette accusation, est-ce que M. Blum osera encore menacer les journaux patriotes? Et M. Daladier peut-il être encore solidaire des mesures qui sont préparées pour bâillonner la presse indépendante et assurer un monopole à la presse antimilitariste? [...]

De R. C., *dans* l'Echo de Paris (6. II. 36), *sous le titre « Le gouvernement va-t-il « démissionner » M. François Latour... »:*

[...] On s'attendait à tout, sauf à ça!

L'un des principes essentiels du gouvernement que nous subissons est que les fonctionnaires et agents de l'Etat, quels qu'ils soient, ont le droit absolu de faire des manifestations d'opinion. Le moindre postier a le droit d'agonir son ministre, et le dernier des cantonniers peut déclarer la guerre à l'Etat qui le paye.

Mais la liberté de rendre un hommage public à un écrivain qui déplaît au gouvernement est retirée à M. François Latour, conseiller municipal de Paris, sous prétexte qu'il a des fonctions officielles à l'Exposition!

La querelle cherchée à M. François Latour est tellement invraisemblable qu'elle laisse facilement deviner les dessous de cette affaire.

Parlons net: le Front populaire a quelqu'un à caser, quelqu'un de « conséquent », comme on dit dans notre Midi. [...]

De M. LUCIEN ROMIER, *dans* Figaro (6. II. 36), *sous le titre « Liberté »:*

[...] En France, nous vivons dans une forêt de lois et règlements. L'Etat est partout sous l'aspect négatif du contrôle, de la procédure, des formalités, de la suspicion préalable. Rien ne se conçoit ou décide que par rapport à des influences qui dépendent elles-mêmes de la convenance gouvernementale.

Dans ces conditions, la liberté est assurée en fait par le sens très vif que l'individu a de ses droits et par un régime d'opinion où la critique est aimée pour elle-même, mais se neutralise en des manifestations contraires.

Si l'individu perd ses droits à manifester justement son individualisme de sentiment ou d'idée et si l'opinion n'est plus libre de chercher son aliment critique où il lui plaît, la liberté perd les garantie particulières que rend nécessaire la tradition envahis sante, tatillonne et présumée doctrinaire de l'Eta français...

Le risque est grand surtout lorsque le gouver nement au pouvoir dispose, comme aujourd'hui d'une majorité parlementaire très large, liée elle même par une sorte de mandat impératif, et ren forcée par l'action incessante de groupements exté rieurs. Alors le gouvernement étant assuré de tou ses moyens politiques, ce qu'il prend à la libert d'opinion est enlevé à un contrepoids déjà précaire

De GALLUS, *dans* l'Intransigeant (6. II. 36), *sou le titre « Une liberté menacée »:*

[...] Nous savons quel abus on peut faire de textes. Nous savons comment un gouvernemen autoritaire peut les faire servir à son entreprise. Il est assurément plus commode de gouverner dan la nuit de la terreur et le silence de la servilité que dans la claire lumière de la liberté. Il s'agi de savoir si la liste des commanditaires d'un journa ne deviendra pas une liste de suspects, contre qu toutes les menaces et toutes les pressions seront per mises.

Or, parce qu'il dirige un journal qui ne chant pas les louanges du Front populaire, M. Pierre Gui mier a été mis en demeure de quitter son poste à l'Agence Havas. Commencement?

Oui, si l'on en croit *l'Humanité* de ce matin, qu écrit: « Ce n'est qu'une amorce de la vaste opé ration de salubrité (*sic*) que doit réaliser à l'égard de la presse le gouvernement. »

Du Journal (7. II. 36), *sous le titre « Après la décision contraignant M. François Latour à aban donner ses fonctions »:*

[...] C'est, on en conviendra, une façon singu lière de comprendre cette « liberté d'opinion » que cependant, les partis politiques sans exception on toujours mise, et avec raison, au premier ran de leurs préoccupations.

Et ne doit-on pas s'étonner qu'une telle attitud ait été prise précisément par une formation gou vernementale qui avait fait de la liberté un term essentiel de son slogan électoral?

Depuis l'Empire autoritaire, aucun gouvernemen n'avait songé à se lancer ainsi dans l'arbitraire.

[...] Mais revenons à aujourd'hui. Pourra-t-on désormais, sans duperie, continuer à reprocher certains Etats totalitaires d'opprimer la conscienc nationale, alors que dans un esprit de sectarism étroit on fait si bon marché du respect que tou homme doit avoir pour la dignité de son semblable

Du Journal des Débats (6. II. 36), *sous le titr « L'Etat, c'est moi! »:*

M. Léon Blum a mis un post-scriptum aux deu lettres que nous avons publiées hier, au sujet d la démission imposée à M. Pierre Guimier, admi nistrateur de l'Agence Havas et directeur du *Journa* M. Léon Blum est lapidaire et obscur, comme convient à un oracle. Il trouve que son attitude es « justifiée » par les déclarations échangées entr le Conseil d'administration de l'Agence Havas l'administrateur démissionnaire, ou plutôt démi sionné. En quoi? S'il s'agit d'établir que le pré sident du Conseil est résolu à ne plus tolérer l moindre indépendance dans les Agences ni l moindre liberté de la presse, l'incident est, en effe significatif et justificatif. Il n'est pas mauvais peu

tre que la démonstration soit faite une fois de plus, ous doutons que M. Léon Blum ait tellement à 'en féliciter. Comme tous les chefs de gouvernement qui manquent d'autorité, il recourt à l'autoitarisme. Ce n'est pas bon signe. [...]

De M. MICHEL MISOFFE, *dans* la Liberté (6. II. 36), ous *le titre « Où donc s'arrêtera l'arbitraire gouernemental? »:*

[...] La question que chaque Français doit se oser est bien simple : jusqu'où ira l'arbitraire gouernemental ?

S'exercera-t-il demain sur toutes les sociétés anoymes plus ou moins en rapport avec l'Etat ?

De même qu'il a bouleversé le statut de la Banque e France, le gouvernement de Front populaire a-t-il exiger de telle grande banque ou de telle ociété métallurgique le départ des administrateurs ui lui déplaisent ?

La fameuse campagne contre les trusts n'a-t-elle our but que de « caser » quelques agents d'exéution aux postes de commande les plus avanageux ? [...]

De SEPTIMUS, *dans* la Liberté (7. II. 36), *sous e titre « Au fil des jours. M. Blum ne tient pas sa oi sur la presse »:*

[...] Ce n'est pas, au reste, dans un désir de aoralité que le Front populaire veut remanier la égislation de la presse. Autrement, il commencerait par moraliser sa propre presse, qui en a sérieusement esoin.

Le Front populaire veut imposer silence à la resse parce qu'elle est restée jusqu'à présent la eule grande voix indépendante qui se fasse encore ntendre dans ce pays. L'idéal du Front populaire, 'est d'avoir des journaux à l'image de sa radio. C'est-à-dire des journaux comme ceux de son copain, le « Frente crapular » de Madrid et de Barelone. Nous connaissons la recette : on confisque es journaux de l'opposition, on boucle les rédaceurs (boucler est un minimum) et l'on fait rédiger e journal par une équipe anarcho-communo-synlicaliste en gardant soigneusement le titre et la nise en page. Ce qui fait que, du jour au lendenain, les journaux les plus hostiles se converissent et encensent le gouvernement.

Nous n'en sommes pas encore tout à fait là, mais, i on laissait faire M. Blum et ses gracieux coneillers, nous y serions vite. Ils veulent une presse « mise au pas », une presse qui ne serait pas autre hose qu'une seconde « brigade des acclamations », ne presse serve pour tout dire.

Ce qui prouve que les pères ou les grands-pères de es messieurs n'ont pas tous été des républicains ous l'Empire, à l'époque où les « avancés » s'hooraient de défendre la liberté d'expression de la ensée. Mais les pères et les grands-pères de beauoup de ces messieurs, sous l'Empire, où étaient-ils onc ?

De M. DÉSIRÉ FERRY, *dans* la Liberté (7. II. 6), *sous le titre « L'agonie du Front populaire » :*

Gouverner a pris, pour le Front populaire, un ens très net : c'est opprimer.

L'arrestation de Charles Maurras, l'odieux disours de Paul Faure contre la presse, le coup de orce contre M. Guimier, la querelle d'Allemand herchée à M. François Latour viennent coup sur oup de montrer l'état de frénésie où en arrive le Front populaire. C'est l'état par lequel passent tous les pouvoirs tyranniques avant de s'effondrer.

Le gouvernement, à la fois déchaîné et condamné, frappe à tort et à travers sur ses adversaires. Il n'est pas difficile de s'apercevoir que des vengeances personnelles s'exercent, que des rancunes privées s'assouvissent derrière ces actes de « justice républicaine ».

Rien de tout cela ne nous surprend. Les derniers actes du ministère, ce sont les sursauts d'une bête qui se meurt. Le Cabinet Blum se meurt. [...]

[...] C'est justement parce qu'il se sent condamné par les faits qu'il s'en prend à ses adversaires. L'évolution d'un pouvoir comme celui du Front populaire est régie par des lois aussi constantes que les lois physiques : d'abord, l'ère du désordre, puis l'ère de l'injustice, puis l'ère de la violence.

Nous entrons dans la troisième qui, d'ordinaire, précède l'effondrement.

De la Nation (7. II. 36), *sous le titre « Les contradictions de M. Paul Faure » :*

[...] Passons sur tout ce qu'a de grossièrement injurieux pour la presse l'accusation démagogique de M. Paul Faure, qui ne fait pas la distinction nécessaire entre la presse honnête et la presse vendue. Il y a encore, Dieu merci ! des journalistes de talent et indépendants. Mais constatons combien les regrets de M. Paul Faure sont tardifs !

N'est-ce pas lui qui déclarait au Congrès du parti socialiste, à Tours, en 1931, « qu'il n'y avait pas de publicité morale, qu'on acceptait toute la publicité ou qu'on n'en acceptait aucune ». Et ceci, qui est admirable : « Ecoutez, je m'excuse de mon cynisme, mais je suis de ceux qui appellent pour *le Populaire* toute la publicité. La publicité financière est celle qui touche le moins nos adhérents. Il n'y a pas d'argent chez nous, et si tous nos militants devenaient — ce que je leur souhaite, car le parti en profiterait — subitement riches, croyez-moi, *ce n'est pas au bulletin financier du* Populaire *qu'ils se référeraient.* »

Ce qui revenait à dire :

Ou que la publicité du *Populaire* était destinée à être lue par de braves gens, et M. Paul Faure se faisait le complice d'une duperie ;

Ou que M. Paul Faure, en déconseillant à ses lecteurs de suivre les conseils du bulletin financier du *Populaire*, recevait de l'argent pour des services qu'il ne rendait pas, et il faisait une mauvaise action.

Tel cuyde engeigner autrui...

De M. G. DE MARSILLY, *dans le* Petit Bleu, *sous le titre « La curée sous la Terreur » :*

[...] Le gouvernement ne recule donc ni devant l'odieux, ni devant le ridicule, ni devant les pires maladresses ? Ne se rend-il donc pas compte des haines inexpiables qu'il déchaîne ? N'hésite-t-il pas à l'idée de soulever, à force d'arbitraire brutalité, toute cette immense majorité de l'opinion française éprise malgré tout de justice et d'indépendance ? Ne comprend-il pas que s'il donne satisfaction à une poignée d'énergumènes et de cannibales, il indigne, par contre, et profondément, tous ceux qui, chez nous, à quelque parti qu'ils appartiennent, veulent continuer à se sentir libres, dans un pays libre, pouvoir penser librement, vivre librement, et pour cela sont prêts à mourir librement ? Ne sent-il pas monter, à un rythme, accéléré, cette vague de dégoût furieux qui, en France, a toujours finalement balayé

les tyranneaux, les doctrinaires despotiques et les rhéteurs ivres de l'abus du pouvoir ?

C'est une grave erreur de croire que ces procédés de bas-empire, ces mœurs de Guépéou, consolident le Front populaire. C'est une erreur plus grave encore de penser que la camarilla dont le gouvernement est prisonnier pourra impunément continuer à régner dans un régime dictatorial de fascisme rouge par cette sorte de Terreur sèche dont elle entend bien ne nous donner qu'un avant-goût.

La bande bigarrée qui encombre les avenues du pouvoir, insuffisamment à son gré, est connue. Elle est composée comme un Conseil d'administration de société véreuse ou comme une troupe de coupe-jarrets, cela se vaut. On y rencontre de froids ambitieux, des fous dangereux, de franches canailles, des imbéciles exaltés, des convaincus tout heureux d'être vainqueurs, mais surtout une majorité de profiteurs sans conscience ni scrupules, avides de curée et acharnés à déchirer la chair chaude et palpitante du pays qu'ils saignent. Ces pittoresques, mais tristes aventuriers, se vantent de représenter le prolétariat! Avant longtemps, le prolétariat finira par comprendre l'insulte qui lui est faite par cette absurde et dérisoire prétention.

QUESTIONS ÉCONOMIQUES

La technocratie américaine et sa version française

Dans les *Libertés corporatives* (1), M. PIERRE LUCIUS publie une ferme étude critique de la technocratie américaine et des tentatives de M. Dubois pour en introduire en France le matérialisme économique. Nous en reproduisons les passages suivants :

L'histoire n'est qu'une suite de variations sur un nombre illimité de thèmes, qui sont éternels. Qui décrirait les égarements de la pensée humaine, depuis l'origine des temps, les classerait en genres, espèces et familles. Tout a été dit sur l'hérésie communiste, dont le vice rédhibitoire est de faire abstraction de la nature de l'homme et de ses fins véritables. L'expérience faite en Russie depuis 1917, on le montrera plus loin, confirme les conclusions de l'enseignement invariable de l'histoire. Si cependant l'hérésie communiste renaît de ses cendres, si cette doctrine, hier encore discréditée et sans adeptes, paraît aujourd'hui jeune et pleine de séductions à tant d'esprits, la raison en est le désordre que les événements actuels entretiennent dans les esprits. Les périodes de grands bouleversements, par les souffrances qu'elles engendrent, suscitent les passions : la haine, l'envie, la peur, qui s'insurgent contre la domination de l'intelligence. Ils lui arrachent sa souveraineté sur les autres facultés qu'elle doit diriger, les laissant désemparées et le jouet de sentiments contradictoires.

(1) Numéro d'octobre 1936. Les cahiers mensuels *Libertés corporatives* (abonnement : 12 francs l'an, 10, rue Lacretelle, Paris) étudient l'ordre corporatif selon La Tour du Pin et suit les applications en France et à l'étranger, sous la direction de M. Georges Viance. — Sur la technocratie, cf. *D. C.*, t. 30, col. 997-1016 (n° 679).

Pour remédier aux désordres actuels de la société capitaliste et libérale (1).

Guidés par les faits et avançant prudemment, efforçons-nous de dégager la cause première de l'erreur des technocrates, tout en tirant de leur doctrine, chemin faisant, ce qu'elle peut contenir de vrai et de juste. Il convient, d'abord, de reconnaître avec Scott que les progrès rapides de la technique et la substitution de la machine à l'homme ont engendré les plus graves désordres dans notre société capitaliste et libérale, où l'initiative du chef d'entreprise n'est plus tempérée par les responsabilités sociales. Le développement de la puissance de production dans les milieux désormais fermés du fait du développement de l'industrie dans le monde a bien engendré les maux dénoncés par les technocrates, à savoir la diminution du profit résultant d'une concurrence effrénée, et un chômage grandissant. Que le régime capitaliste soit présentement gravement menacé, on doit le reconnaître.

L'erreur des technocrates.

On objectera cependant aux technocrates que leur description de la situation présente de l'économie est quelque peu superficielle. Il s'en faut de beaucoup que les progrès de la technique soient, pour le présent du moins, aussi considérables qu'ils le soutiennent. Les industries entièrement mécanisées et qui s'accommodent de la concentration sont la minorité. Déjà, au lendemain de l'armistice, la même erreur fut commise. Certains observateurs, décrivant l'organisation de la production dans quelques industries de base ou de construction mécanique américaines, l'automobile notamment, avaient donné l'impression à leurs lecteurs que dans toutes les professions, aux Etats-Unis, les moyens de production étaient concentrés dans quelques mains et que la machine, dans toutes les formes de l'activité, avait été substituée à l'ouvrier. Des recensements soigneusement établis par les autorités fédérales eurent tôt fait de mettre les choses au point. Aux Etats-Unis comme en France, l'industrie moyenne et petite occupe les deux tiers des ouvriers, pour la bonne raison que la grande majorité des produits consommés par l'homme ne sauraient être d'un type uniforme. L'expérience établit du reste que plus une nation s'enrichit et s'affine et plus aussi elle exige de produits différenciés. Des produits manufacturés, originairement en série, tendent, avec le temps, à se diversifier pour se conformer aux usages multiples qu'en veut faire le consommateur, quand il n'est pas soumis à la tyrannie de la pauvreté ou d'un Etat totalitaire. Les considérations développées par les technocrates ne s'appliquent véritablement, en dehors de certaines industries de construction mécanique, qu'à l'infrastructure de l'économie, c'est-à-dire aux industries de base : métallurgie, filature par exemple, qui fournissent leurs matières premières aux industries de transformation.

Ils ne connaissent de l'homme que son aspect matériel

Les technocrates sont de leur temps. Leur esprit rude et grossier, qui ne perçoit que ce qui a poids et étendue, les conduit à confondre le matérialisme et le réalisme. Aussi passent-ils, sans la voir, à côté de cette réalité première en économie politique, origine et fin de la production, qu'est la personne humaine, être composite, matériel et spirituel, siège

(1) Les sous-titres sont ajoutés par *la D. C.*

dès passions les plus diverses et les plus opposées. Ils ne connaissent de l'homme que son aspect matériel, c'est-à-dire l'individu, unité interchangeable, sur lequel ils raisonnent à perte de vue, appliquant à l'étude des réalités changeantes et complexes de la vie les méthodes de la mathématique et de la physique. Il en résulte qu'ils n'appréhendent pas l'objet de leurs méditations, mais seulement l'un de ses aspects. Que dès lors les technocrates bâtissent la Cité future dans les nuées, on n'en sera pas surpris.

Ils méconnaissent le talent individuel.

Est-il vrai que la valeur d'un produit se puisse mesurer uniquement par la quantité d'énergie qui s'y trouve incorporée et qu'il soit possible d'exprimer le prix d'une automobile en ergs, joules et calories ? L'énergie naturelle ne doit-elle pas être captée par une machine ? Cette machine a été conçue par un cerveau humain, mise au point par un chef d'industrie. Elle sera entretenue, sinon toujours conduite, par un spécialiste. Le génie inventif, l'habileté, le savoir-faire sont la condition nécessaire de l'utilisation de la force que la nature met gracieusement au service de l'homme. Les qualités, qui sont le propre de la personne humaine, demandent, pour s'épanouir, un climat favorable. Elles doivent être encouragées. Elles contribuent avec le travail de l'ouvrier à donner une valeur à la matière mise gracieusement à notre disposition. Esprits plus géométriques que fins, les technocrates ont méconnu cet élément primordial en économie politique qu'est le talent individuel ou le savoir-faire.

Staline lui-même a rompu avec ces errements.

Aux prises avec les réalités, écrivant sur la peau humaine et non sur le papier qui souffre tout, Joseph Staline, dictateur de l'U. R. S. S., a, depuis plusieurs mois déjà, renoncé aux utopies chères à nos communistes technocrates. Il a reconnu que le problème humain dominait celui que posent la création et le développement des richesses. Le 4 mai 1932, devant la promotion sortante des élèves des Ecoles militaires, Staline prononçait un grand discours-programme, qui était, dans le plein sens du mot, une rupture avec les plus grossiers errements du marxisme. Le chef de l'U. R. S. S. déclara :

Il faut rompre avec les anciennes formules.

Il est grand temps de comprendre que, de tous les capitaux du monde entier, le plus précieux, celui qui commande tout, ce sont les hommes, ce sont les cadres... Une technique sans homme qui la connaisse à fond, est une technique morte... Notre mot d'ordre doit être : tout dépend de la restauration des cadres...

Pour faciliter la reconstitution des cadres de la production, Staline a foulé aux pieds les principes que les communistes de France et d'ailleurs vénèrent encore dévotement. Les salaires furent différenciés. Puis, dans le but de donner plus de valeur à la monnaie, l'étalon d'or fut rétabli et les cartes d'alimentation supprimées. On sait, par ailleurs, que depuis longtemps déjà les trusts ont été dotés d'une comptabilité autonome et qu'ils peuvent être dissous *pour inopportunité d'existence* quand les pertes subies dépassent les deux cinquièmes du capital (chapitre VII du règlement du 1er septembre 1924, paragraphe 46). Il est question, en outre, de revêtir les produits, à leur sortie de fabrication, d'une marque qui en révèlera l'origine. Dans tous les domaines, le gouvernement communiste restaure donc l'autorité, la responsabilité individuelle et récompense le mérite. A côté des grandes familles qui forment l'armature administrative du régime, s'en constituera bientôt d'autres, comme dans les sociétés bourgeoises, qui devront leur avancement au mérite de l'un des leurs et non plus à la caste dont il faisait partie. [...]

LIVRES NOUVEAUX

Pages choisies de S. Exc. Mgr J.-A. Chollet (1)

De *l'Ami du Clergé* (5. XI. 36) :

Au mois de juin dernier, Cambrai célébrait les noces d'or sacerdotales et les noces d'argent épiscopales de Mgr Chollet (2). Les fêtes, présidées par le cardinal Verdier, furent une manifestation solennelle de la haute estime, de la vénération profonde, du respect affectueux que le clergé et les fidèles de l'archidiocèse professent à l'égard de l'éminent prélat que la Providence a mis à leur tête. M. le chanoine Delval a exprimé ces sentiments à la fin de la *notice biographique* par laquelle s'ouvre le volume des *Pages choisies* qui doit conserver la mémoire de ce double jubilé : « Ses diocésains, écrit M. Delval, admirent leur Pasteur, leur Chef et leur Père, pour sa science profonde, sa doctrine sûre et le rayonnement dont elles l'auréolent, *car c'est un Maître ;* pour son activité, son talent d'organisateur, sa direction ferme, précise, qui n'hésite pas, qui va droit au but, *car c'est un Chef ;* pour ses hautes vertus, sa noble dignité, sa sollicitude et son zèle apostolique, *car c'est un Pontife.* Ils l'aiment surtout pour sa simplicité, pour son abord facile, pour son indulgente bonté, pour l'affection qu'on sent déborder de son cœur, *car c'est un Père.* » (*Ps.* LXXII.)

On ne pouvait mieux dire. Qui connaît Mgr Chollet ne peut pas ne pas pleinement souscrire à ce jugement. C'est que Mgr Chollet a été préparé à l'épiscopat par une formation théologique hors pair, à l'école de M. le chanoine Jules Didiot, principalement sur les bancs de la Faculté de théologie de Lille, dont, après avoir été un brillant élève, il devint un maître réputé. Or, la science théologique parfaite, jointe aux qualités du cœur et à la dignité de vie, c'est là ce qui a fait les grands évêques à toutes les époques de l'histoire de l'Eglise ; et, en lisant les publications si variées et cependant toujours pleines de doctrine de Mgr Chollet, en admirant l'essor qu'il a su imprimer aux œuvres d'apostolat dans son diocèse, en se souvenant avec émotion des souffrances endurées par le *defensor civitatis* de 1914 à 1918, on se prend instinctivement à se remémorer la grande figure d'Augustin à Hippone.

(1) *Pages choisies* de S. Exc. Mgr J.-A. CHOLLET, archevêque de Cambrai, publiées à l'occasion de son Jubilé sacerdotal et épiscopal, juin 1936. — Un vol. in-8° de LXXII-374 pages, avec de nombreuses photogravures hors texte. — Henry Mallez, Cambrai, 1936.

(2) *La Documentation Catholique*, dans son fascicule n° 802 du 27 juin 1936, a parlé de ce jubilé et reproduit la lettre adressée par S. S. Pie XI, le 31 mai 1936, à l'archevêque de Cambrai, ainsi que la lettre de S. Em. le cardinal Luigi Maglione annonçant au jubilaire que le Pape venait de le nommer « archevêque assistant au trône pontifical » (cf. *D. C.*, t. 35, col. 1615-1616).

Pages choisies est un recueil d'extraits, choisis tout spécialement dans toutes les œuvres de Mgr Chollet pour mettre en relief l'aspect doctrinal et apostolique de ses écrits. Ils ont presque tous été pris parmi les œuvres épiscopales : seules, deux études sur la *Psychologie dans la conduite des âmes* et la *Formation sacerdotale par l'étude de Jésus-Christ*, réunies sous le titre « *Ad vos, o sacerdotes* », appartiennent à la période des vingt années de professorat, à Lille.

Ces deux études sont placées en fin du volume. Les autres extraits ont été groupés d'après l'ordre chronologique, qui marque mieux les étapes d'un épiscopat fécond et lumineux. La lumière est bien le terme qu'il faut employer pour caractériser l'enseignement de Mgr Chollet. La thèse doctorale n'était-elle pas la *Théorie théologique de la lumière?* Et sa première lettre pastorale fut une lettre sur la *Lumière surnaturelle*. On trouvera donc dans ces *Pages choisies* la lumière théologique éclairant les questions fondamentales qui intéressent particulièrement l'intelligence et l'activité des catholiques au temps présent. Les principes sont ici immuables, leur application aux cas concrets posés par les problèmes actuels, politiques et sociaux, demande une constante mise au point. On voudra donc avoir cela présent à l'esprit, pour juger équitablement certaines pages écrites avant les récentes encycliques de Pie XI, qui ont repris, mais en les précisant, les enseignements de Léon XIII et de Pie X. Les considérations sur l'Eglise et la Société des Nations gardent leur valeur, mais en les lisant il faut se rappeler que l'intervention du Covenant a modifié, d'une façon regrettable au point de vue chrétien, la situation politique.

L'ouvrage se clôt par une Table analytique qui permettra de s'orienter à travers le recueil et d'y retrouver facilement les divers passages concernant la même question.

S. Exc. Mgr Chollet a reçu, à propos de cet ouvrage, une lettre de S. Em. le cardinal Pacelli, que nous empruntons, ainsi que les quelques lignes qui en précèdent la reproduction, à la *Semaine religieuse de Cambrai* (17. 10. 36) :

Lettre de S. Em. le cardinal Pacelli (30. 9. 36).

Au cours de l'audience spéciale que le Saint-Père a bien voulu accorder à un groupe de nos séminaristes (1), *un exemplaire des* Pages choisies *publiées à l'occasion du jubilé fut remis à Sa Sainteté, au nom de Mgr l'archevêque.*

Par lettre écrite sur la demande du Pape, le 30 septembre, S. Em. le cardinal secrétaire d'Etat a fait savoir à Monseigneur que l'hommage du volume avait été particulièrement agréable :

SEGRETERIA DI STATO
DI SUA SANTITA

Dal Vaticano, le 30 septembre 1936.

EXCELLENCE RÉVÉRENDISSIME,

Je suis heureux de dire à Votre Excellence Révérendissime que le Saint-Père a accueilli avec une vive satisfaction le volume *Pages choisies*, édité à l'occasion du double jubilé de Votre Excellence.

En vous remerciant de cet hommage et de l'attention filialement délicate qui l'a inspiré, le Souverain Pontife se réjouit encore du succès de ces saints anniversaires et vous envoie, comme gage de nouvelles faveurs divines, une spéciale Bénédiction apostolique.

Veuillez agréer, Monseigneur, la nouvelle assurance de mon entier dévouement en Jésus-Christ.

Signé : E. card. PACELLI.

BIBLIOGRAPHIE

Luther (1483-1546), par EDWIN BOOTH. Traduction de RAOUL PATRY, professeur à la Faculté libre de théologie protestante de Paris. — Un vol. in-8° de *la Bibliothèque historique*, 254 pages, 18 francs. Payot, Paris, 1934.

L'auteur de cette biographie s'est beaucoup occupé des origines de la Réforme luthérienne. Professeur à l'Université de Boston, il a cherché à établir en Amérique une base d'entente entre le protestantisme et le catholicisme. Pour nous faire le portrait du réformateur allemand, il a évidemment mis à contribution ses écrits, sermons, lettres, etc., mais aussi les nombreuses études sur le luthéranisme publiées en Allemagne, à l'occasion du 450e anniversaire de la naissance de Luther. Chez Edwin Booth, aucune passion contre la papauté et l'Eglise de Rome, mais une mentalité tout naturellement imprégnée de jugements et de préjugés luthériens. On pourrait dès lors relever dans ce livre sur Luther bien des pages inexactes (par exemple celles où il est dit qu'au moyen âge et avant la Réforme l'épiscopat tenait les serfs dans une complète oppression, que l'Eglise autorisait un mari à épouser une seconde femme si la première était atteinte de la lèpre ou folle). Le caractère de Luther est fort embelli ; ses tares morales ou nerveuses sont maquillées ou passées sous silence ou justifiées : on ne discute guère sa doctrine ni sa conduite. Pour son biographe, Luther a cherché et maintenu avec intrépidité l'antique vérité. L'histoire impartiale et véridique ne souscrit pas à une affirmation aussi absolue et aussi audacieuse : le *Luther* d'Edwin Booth appelle de grandes réserves.

F. P.

---

(1) Sur l'audience des dix-sept séminaristes du diocèse de Cambrai, en pèlerinage à Rome, « PEREGRIMUS », dans la *Semaine religieuse de Cambrai* (10. 10. 36), écrit :

« ... Pie XI apparut, fatigué sans doute, mais très bon et toujours énergique. A chacun, sans hâte, il fit baiser son anneau et paternellement il adressa la parole aux visiteurs : « Séminaristes... de quels cours ? — Théologiens. — Théologiens ? Ce n'est pas peu dire. Chers Fils, Nous sommes heureux de vous accueillir parce que vous venez de Cambrai. Non pas à cause de la distance de Cambrai à Rome : les distances valent peu aujourd'hui ; mais parce que vous venez d'un grand diocèse, du diocèse de Mgr Chollet, pour lequel Nous avons une particulière affection, non pas seulement à cause de ses mérites, mais aussi parce que Nous pouvons compter sur sa collaboration. En vous bénissant, c'est votre archevêque que Nous bénissons et aussi tout le diocèse, le Séminaire, tous vos confrères du Séminaire, tous et chacun ; vous pourrez dire à votre archevêque que Nous bénissons le pasteur et le diocèse. Nous bénissons tous ceux que vous avez dans la pensée et dans le cœur. »

Après avoir donné sa bénédiction et reçu des séminaristes de Cambrai, qui le lui offraient au nom de Monseigneur, le volume des *Pages choisies* paru récemment à l'occasion du jubilé épiscopal : « Nous connaissons déjà ce volume, Nous aurons plaisir à le lire. Voici chers Fils, une image que Nous vous remettons de Notre main. Vous pourrez dire l'avoir reçue de la main du Père. Vous restez encore quelque temps à Rome ? — Deux jours, Très Saint Père. — Que ces derniers jours de votre demeure romaine soient agréables et profitables pour vos âmes chrétiennes et ecclésiastiques. »

« L'ACTION CATHOLIQUE »

ACTES DU SAINT-SIÈGE

L'Ecole Sociale Populaire de Montréal

Félicitations et vœux de S. S. Pie XI

Lettre de S. Em. le cardinal Pacelli (3. 7. 36).

A l'occasion du 25e anniversaire de l'Ecole sociale populaire de Montréal, S. Em. le cardinal secrétaire d'Etat vient d'adresser à son directeur, le R. P. Archambault, S. J., au nom de S. S. Pie XI, la lettre qui suit :

Dal Vaticano, le 3 juillet 1936.

Mon Révérend Père,

Le 25e anniversaire de l'Ecole Sociale Populaire de Montréal offre à Sa Sainteté l'heureuse occasion de vous exprimer les félicitations et les encouragements paternels pour une œuvre d'apostolat, qui, s'inspirant de la doctrine authentique de l'Eglise, s'efforce de faire rayonner la lumière des enseignements pontificaux au sujet de l'organisation du travail, de l'éducation, du mariage, de la restauration de la famille.

Grâce au dévouement de son directeur et de ses nombreux collaborateurs, l'œuvre a multiplié, surtout depuis l'encyclique *Quadragesimo Anno*, ses généreux efforts de propagande, et à l'aide de brochures doctrinales, de tracts populaires, de causeries radiodiffusées, de conférences publiques, etc., elle a contribué à faire mieux connaître les enseignements de Sa Sainteté sur la restauration de l'ordre social. Heureuse de se mettre au service de tout un programme de réformes inspiré par les principes de charité et de justice de la loi évangélique, l'École Sociale Populaire travaille par là à assurer à la société, contre l'assaut des forces révolutionnaires, l'ordre, la tranquillité, la paix que le communisme met si gravement en danger, et dont elle a en ce moment plus besoin que jamais.

En vous exprimant donc sa satisfaction pour le travail accompli, le Saint-Père forme des vœux pour que l'Ecole Sociale Populaire continue sa bienfaisante mission dans le même esprit de fidélité à la doctrine de l'Eglise et de respectueuse soumission à la hiérarchie. Et dans la ferme assurance que son concours précieux ne manquera pas de contribuer toujours plus efficacement à la diffusion des principes catholiques d'action sociale et à la formation de chrétiens militants, apôtres laïques du monde ouvrier ou patronal, il vous envoie de tout cœur, à vous-même, mon Révérend Père, et à tous vos collaborateurs et bienfaiteurs, la Bénédiction apostolique.

Je me permets d'ajouter ici mes félicitations personnelles, et je profite volontiers de l'occasion qui m'est offerte pour vous donner l'assurance de mon entier dévouement en Notre-Seigneur.

E. card. Pacelli.

ACTES DE L'ÉPISCOPAT

Résolutions de l'Assemblée des cardinaux et archevêques de France (mars 1936) (1)

Propagande de certaines sectes protestantes.

L'Assemblée, informée des efforts tentés, dans certaines régions, par les adventistes, les pentécostites, les antoinistes, et constatant que cette propagande a amené de douloureuses apostasies, estime qu'il importe de mettre les populations chrétiennes en garde contre les prétendues guérisons, contre les superstitions et les suggestions violentes qui accompagnent ces manifestations.

L'Assemblée, tout en reconnaissant la valeur des éléments moraux que contient le « groupe d'Oxford », met les catholiques en garde contre certaines de ses tendances d'inspiration nettement protestante.

Déontologie professionnelle.

L'Assemblée demande qu'on étudie des formules de déontologie professionnelle, analogues au serment émis par les étudiants en médecine de Lille, et qui seraient proposées, en fin d'étude, aux élèves de nos Facultés et de nos Ecoles catholiques ; elles pourraient l'être aussi aux membres de nos groupements catholiques.

Radiesthésie et exercice de la médecine.

Trop de prêtres et de religieux s'adonnent à la pratique de la radiesthésie, se servant du « pendule » non seulement pour découvrir des sources ou des dépôts métalliques, mais encore pour exercer l'art de la médecine.

L'Assemblée met le clergé en garde contre les inconvénients évidents d'une confiance excessive dans la radiesthésie, la valeur actuelle de cette « science » ne semblant pas la justifier.

Elle rappelle, en outre, que la médecine est formellement interdite aux clercs.

Commission consultative pour les infirmières catholiques.

L'Assemblée émet le vœu qu'auprès du Conseil central de l'Action catholique française soit établie une Commission composée de médecins et de quelques théologiens, pour étudier les situations délicates que peuvent rencontrer les infirmières catholiques.

(1) Nous reproduisons les décisions d'après la *Semaine religieuse de Paris* (25. 7. 36) qui les fait précéder des lignes suivantes : « Nous publions aujourd'hui les principales décisions prises par la dernière Assemblée des cardinaux et archevêques de France. Nous les recommandons à l'attention du clergé et des fidèles du diocèse. »

Messe et office de sainte Bernadette.

L'Assemblée émet le vœu de voir étendre à tous les diocèses de France la concession de la messe et de l'office de sainte Bernadette tels qu'ils ont été déjà concédés aux diocèses de Nevers, de Tarbes et Lourdes, pour le 18 février.

Condamnation de « Terre Nouvelle ».

L'Assemblée fait siennes les condamnations portées par S. Em. le cardinal-archevêque de Paris contre *Terre Nouvelle* et le mouvement que ce journal représente.

Ligue « Pro Pontifice et Ecclesia ».

L'Assemblée recommande aux évêques, selon le désir de Rome, l'extension de la Ligue *Pro Pontifice et Ecclesia*.

Exposition universelle de 1937 à Paris.

Les œuvres catholiques seront largement représentées à l'Exposition internationale de 1937, à Paris.

On prévoit la nécessité d'obtenir des ressources pour l'organisation des stands. L'Assemblée reconnaît cette nécessité et donne son adhésion à l'appel qui sera adressé à ce sujet aux catholiques de France.

Scoutisme.

L'Assemblée exprime le vœu :

1° Que l'aumônier général et les aumôniers diocésains exercent une surveillance plus étroite sur l'usage du privilège accordé par Rome aux Scouts de France de pouvoir entendre la messe au camp.

2° Que les aumôniers soient invités à avertir de leur présence l'aumônier diocésain des lieux où ils doivent camper, et qu'ils aient soin de faire viser par l'Ordinaire du lieu, par l'intermédiaire de l'aumônier diocésain, leur feuille de pouvoir et leur *celebret*.

Colonies de vacances.

Il ne semble pas qu'il y ait inconvénient à concéder aux colonies de vacances la faculté d'un oratoire semi-public décemment aménagé : le contrôle de l'Ordinaire et du curé suffira pour éviter les abus.

Formule de profession de foi des protestants venant à l'Église catholique.

Une nouvelle formule de profession de foi des protestants, quand ils viennent à l'Eglise catholique romaine, a été proposée au Saint-Office qui l'a approuvée. S. Em. le cardinal Verdier en fait connaître le texte.

Les partis. Les Ligues.

Cette partie des Résolutions a déjà été publiée, ainsi qu'une autre sur le « Devoir électoral », dans le fascicule 803-804 de la Documentation Catholique *(col. 12-14).*

Les écoles libres

Appel de S. Em. le cardinal Liénart, évêque de Lille (14. 9. 36) (1).

Les familles catholiques du diocèse de Lille ont toujours considéré comme un de leurs premiers devoirs de confier leurs enfants aux établissements d'enseignement libre et de soutenir les écoles chrétiennes.

Leur générosité procure chaque année à près de 60 000 enfants, avec une solide instruction, le bienfait de l'éducation chrétienne.

Au moment où de nouveau vont s'ouvrir les portes de nos écoles, nous venons faire appel, une fois de plus, à la charité publique. Pour les budgets scolaires, cette année s'annonce d'autant plus difficile que la prolongation de la scolarité de 13 à 14 ans vient d'être ordonnée. Nous devons donc envisager une année supplémentaire pour un grand nombre d'adolescents. Cette décision, excellente en soi, ne manquera pas de peser lourdement sur nos finances. D'autre part, si nos instituteurs et institutrices, grâce à leur esprit d'économie et de désintéressement, parviennent à assurer leur existence et celle de leur famille avec leurs modestes traitements, nous désirons du moins leur garantir le maintien de ces traitements.

Or, nous ne pouvons attendre aucune subvention de l'Etat qui, tout en admettant la légalité de nos écoles, se désintéresse de milliers d'instituteurs, de centaines de milliers d'écoliers et ne veut point reconnaître le service rendu aux familles et à la nation par notre enseignement libre.

Et pourtant, si les écoles libres en France venaient à disparaître, la dépense qui de ce fait retomberait sur le budget public, au taux que représente la présence d'un enfant dans une école officielle, dépasserait de beaucoup le milliard.

Quoi qu'il en soit, nous ne pouvons compter que sur nous-mêmes.

Grâce à Dieu, nous avons réussi jusqu'ici à faire vivre nos écoles, en dépit de la crise et de toutes les difficultés.

Nous n'abandonnerons pas cette cause sacrée à l'heure où elle apparaît plus que jamais nécessaire.

L'état d'esprit qui s'est manifesté chez certains maîtres, lors du Congrès récemment tenu à Lille par le Syndicat national des instituteurs, n'a pas été sans inquiéter ceux qui, en dehors même de toute préoccupation religieuse, ont gardé le souci de la bonne éducation de la jeunesse et de l'avenir de la France. Devant ces alarmes, dont l'écho a retenti jusqu'au Parlement, le rôle bienfaisant et nécessaire des écoles libres s'impose à l'attention générale.

Aussi prions-nous tous ceux qui entendront notre appel de participer selon leurs moyens à cette croisade en faveur de l'école libre, en remettant soit à leurs curés, soit aux Comités des écoles, soit à Nous-même, l'offrande que leur inspirera leur charité.

D'avance, nous les remercions en notre nom personnel et au nom de tous les enfants qui bénéficieront de leur générosité.

† Achille card. Liénart,
évêque de Lille.

Lille, le 14 septembre 1936.

(1) Cf. *Semaine religieuse de Lille* (20. 9. 36).

L'Eglise et les Jeux olympiques

Allocutions de Mgr von Preysing, évêque de Berlin (1)

I

Catholiques! C'est du fond du cœur que je vous souhaite la bienvenue sur le sol allemand et dans cette cathédrale de Sainte-Hedwige, vous les représentants de nations qui couvrent toutes les parties de la terre. Je me réjouis de l'organisation qui a pacifiquement groupé tant de nations pour qu'elles rivalisent entre elles et de force et d'adresse; mais j'espère aussi en Dieu que cette assemblée rendra plus intense et plus profond le sentiment de l'union qui doit relier tous ceux qu'honore un visage humain, tous ceux qu'éclaire le soleil de Dieu et qui, rachetés par le sang du Christ, sont destinés un jour à connaître les joies de la résurrection et de l'éternité bienheureuse.

C'est pour cette raison que l'Eglise elle-même prend spécialement et joyeusement part à cette fête, car votre nombreuse assistance à ce service divin atteste justement que l'Olympiade est issue d'une exacte appréciation de la hiérarchie des valeurs. L'Eglise, on le constate avec évidence, est bien loin de professer un spiritualisme exclusif; elle l'a même de tout temps et nettement rejeté; par contre, votre présence ici, dans une église, témoigne que les fondateurs et les propagateurs des joutes internationales ne tombent pas dans l'erreur opposée et ne considèrent pas le culte des aptitudes physiques comme le but suprême de l'existence humaine. Ils ne cessent publiquement d'affirmer que dans ces joutes, telles qu'elles se pratiquent maintenant depuis plusieurs dizaines d'années, il s'agit non point de la seule force brutale, non point du triomphe à tout prix, mais d'exercices essentiellement destinés à enseigner le respect de l'adversaire et l'observation de règles librement consenties. Ces pensées, nous les voyons incarnées dans une des plus magnifiques floraisons de l'esprit chrétien, dans la chevalerie. La chevalerie, c'est le don de sa propre personne intégralement et jusqu'à l'extrême limite de ses forces, mais c'est aussi le respect des principes chevaleresques, le respect du droit d'autrui, le respect et la protection de tous ceux qui le méritent et, plus spécialement, des faibles, des femmes, des enfants, — bref, elle voue l'homme tout entier à un but terrestre élevé, mais en le subordonnant constamment à ce qu'il y a de plus haut, de plus final: la volonté de Dieu et l'ultime destinée de l'homme. Au cours des siècles, les peuples chrétiens n'ont rien accompli de beau qu'en la mesure où ils prenaient pour guide suprême non point la loi d'un orgueil égoïste et d'un arrivisme implacable, mais la loi éternelle. Que de grands noms, aussi célèbres par les exploits héroïques de la force physique que par les victoires de l'esprit, illuminent de leur éclat les annales de l'Eglise établie par Dieu: un Cid, un Bayard et nombre d'autres qui demeurent des modèles pour tous les temps et même pour les brillantes rencontres de ces jours-ci! L'émulation qui, dans les jeux, anime les rivaux n'est pas une idée inconnue de la Sainte Ecriture. Saint Paul, qui accomplit des travaux, qui endura des fatigues plus qu'aucun des apôtres, s'en est servi comme d'une image pour attirer l'attention des chrétiens sur le but qu'ils doivent poursuivre; puisque, disait-il vous faites de votre mieux, et à bon droit, pour remporter le prix du triomphe dans de louables exercices physiques, de même vous devez lutter de toutes vos forces dans ce stade immense que représente la vie humaine, afin d'y remporter également le prix de la victoire.

« Tout le passé n'est qu'une figure! » Ainsi parlait un de nos plus grands poètes allemands. Parole profonde, mais parole qui ne réussit pourtant pas à exprimer intégralement l'ultime vérité. Certes, tout ce qui passe est bien une figure, un reflet de l'éternité, mais, nous autres chrétiens, nous savons que l'humain, le terrestre, le corps, est quelque chose de plus qu'une figure: car Dieu a créé le corps, cette terre, le temps qui fuit, pour instaurer dans l'homme l'éternel, l'immuable.

Puisse donc cette lutte pour le prix olympique n'être pas seulement une image de la lutte de l'homme pour la meilleure partie de lui-même, pour les biens les plus élevés; non, cette lutte doit être encore un degré conduisant au but suprême et final, à la couronne de la justice: « Car tout est vôtre, mais vous, vous appartenez au Christ. *Omnia vestra, vos autem Christi!* »

II

Le matin du premier jour de l'Olympiade, l'évêque de Berlin se rendit au Village olympique, pour y dire la messe pour les champions catholiques des Jeux. Il prononça une autre allocution, où il dit entre autres :

Autour de l'autel de Dieu, vous, habitants catholiques du Village olympique, vous, champions et aides catholiques des Jeux olympiques, vous vous êtes réunis pour assister au Saint Sacrifice et c'est à moi, évêque de Berlin, qu'échoit le privilège de vous saluer et de vous bénir au nom de celle qui est notre Mère à tous, la Sainte Eglise catholique. Au nom de cette Eglise qui enveloppe dans un égal amour tous les peuples et toutes les races, je vous salue, je bénis vos travaux, je bénis vos efforts.

Vous vous êtes assemblés dans cette église pour le Saint Sacrifice : par là, vous manifestez votre foi en Dieu, le Maître du monde. Vous, élite de la forte et vigoureuse jeunesse de toutes les régions de la terre, vous vous inclinez humblement devant le Dieu fort, le Dieu tout-puissant, celui qui d'un mot soutient l'univers. Telle est la profession de foi que vous exprimez ici. Conservez inviolablement cette foi. *Fortes in fide!* Soyez forts dans la foi, demeurez forts dans la foi, et cette foi, à son tour, vous rendra forts. Elle vous protégera, elle vous défendra; elle vous dirigera, elle produira en vous la plus noble expansion des forces humaines et, bien au delà des supériorités purement physiques, elle vous permettra d'atteindre la véritable grandeur : la grandeur d'âme.

Vous êtes venus à cette Olympiade pour mesurer vos forces et votre adresse les uns contre les autres dans une pacifique lutte internationale, et nous

---

(1) Informations spéciales du *Katholische Verband Korrespondenz Pressedienst*, d'Essen (Berlin, août 1936), qui fait précéder le texte de l'allocution des lignes suivantes :

« A l'occasion de l'ouverture des Jeux olympiques, le 1er août, un service religieux solennel a été célébré en la cathédrale de Sainte-Hedwige. Y assistaient nombre de nos hôtes les plus distingués : à leur tête se trouvait le comte de Baillet-Latour, président du Comité international des Jeux olympiques ; le ministre d'Empire von Elts-Rübenach représentait le gouvernement du Reich. Après l'Evangile, l'évêque de Berlin, le Dr Konrad comte von Preysing, a prononcé une allocution dont nous reproduisons ci-dessous le texte. »

savons tous quelle somme de travail et d'énergie, de rudes exercices et de tenace volonté vous avez déjà déployée dans le passé et vous allez déployer encore pendant ces journées. Vouloir est un art royal! Soyez forts par la volonté! Puisse donc toute la force de volonté que vous manifesterez dans la lutte pour le rameau d'olivier, symbole de la victoire olympique, persister en vous et continuer à vous animer dans cette autre lutte que tout homme doit mener, sa vie mortelle durant, pour conquérir la palme et la couronne de la vie éternelle.

Et j'ai encore une exhortation à vous adresser et dont je voudrais pénétrer vos cœurs. Vous avez accouru ici en provenance de toutes les nations, de toutes les races et de tous les pays ; mais la lutte commune pour le prix des Jeux olympiques vous unit ; vous unit encore la volonté de manifester les uns pour les autres une estime réciproque et de respecter la parole mutuellement donnée ; vous unit également, à cette heure matinale, la foi commune en Dieu, un commun amour pour lui et son Eglise. Demeurez fidèles à cet amour ; je vous adresse la même prière que le Sauveur adressait à ses apôtres au moment de les quitter. Vous allez bientôt nous laisser pour regagner toutes les parties du monde ; emportez avec vous ce respect, cette estime mutuels dans vos propres patries, mais emportez aussi avec vous le sentiment que, malgré les différences de race et de langue, vous êtes tous unis par la foi en Dieu et par la grâce d'appartenir à sa Sainte Eglise. Emportez au loin la pensée de cette commune attache ; vous contribuerez de la sorte à ce que les pacifiques rivalités qui vous ont unis ici deviennent la semence d'où germera dans toutes vos patries le rameau de la paix, de la concorde et de l'estime mutuelles. Une fois de retour chez vous, travaillez pour votre part à l'accomplissement de cette tâche que le Saint-Père s'est proposée à lui-même et qu'il propose à l'Eglise dans l'univers entier : *Pax Christi in regno Christi!*

Tel est donc le vœu que je vous adresse en le Seigneur : Soyez forts dans la foi, forts dans la volonté, forts dans l'amour du Christ, et c'est pour la réalisation de ce vœu que je vous bénis.

ART ET LITURGIE

Le mouvement liturgique parmi les Croates

Le mouvement, commencé il y a quinze ans par la première édition de la traduction du Missel romain à l'usage des fidèles *(une seconde édition a été faite en 1930), aboutit au premier Congrès national qui eut lieu à Hvar, siège d'évêque et chef-lieu de la sous-préfecture de Hvar. Le diocèse comprend les trois îles de Brac, Hvar et Vis, situées devant Split, au centre de l'Adriatique. Ce premier Congrès liturgique eut des proportions tout à fait modestes, n'aspirant pas à être autre chose que le grain de sénevé de l'Evangile. Dans l'article que nous traduisons de la* Katolicka Rijec *de Split, il est dit pourquoi il siégea dans la petite ville de Hvar et pas dans un centre plus important. Mais le cadre médiéval de cette ville répond si bien à une réunion liturgique que le Congrès ne fit qu'y gagner en valeur. Aussi voulons-nous reproduire, avant la relation du Congrès lui-même, un article paru dans l'hebdomadaire catholique illustré de Zagreb* Obitelj (La Famille), *de la plume de M. Pierre Dulcic, qui, écrivant à l'occasion du 325e anniversaire de l'érection du premier théâtre croate, en même temps le plus ancien des Balkans, à Hvar, nous renseigne sur l'importance religieuse et culturelle de cette ville.*

A l'occasion de ce Congrès, le Comité organisateur prépara une exposition liturgique qui rassembla tout ce qui a été publié de plus important en France, Belgique, Allemagne, Autriche, Italie et Yougoslavie sur le sujet qui intéressait les congressistes. Notons que parmi les périodiques se trouvaient aussi des éditions de la Bonne Presse, entre autres le Sanctuaire, l'Eucharistie *et* l'Unité de l'Eglise. *Il y avait aussi des livres liturgiques de valeur, par exemple un Graduel hvarain du* XIIe *siècle, un Missel et autres livres du* XVe, *l'édition la plus ancienne de l'Evangéliaire croate, faite par Marc Marulic au* XVe *siècle.*

Notons enfin que plusieurs personnalités envoyèrent au Congrès leurs encouragements, leur adhésion et leur bénédiction. Le nonce apostolique, S. Exc. Mgr Pellegrinetti, envoya une belle lettre; cinq évêques, des lettres ou des télégrammes. Puis il y eut les adhésions des provinciaux des Ordres religieux, du Congrès des professeurs de religion tenu en ces mêmes jours à Split, de la présidence de la Semaine sociale des étudiants catholiques qui se tenait à Klanjec, près de Zagreb, et d'autres encore.

Le plus ancien théâtre croate.

De Obitelj *(Zagreb, 5. 7. 1936), sous le titre « Un théâtre sceau de paix » :*

« *Anno pacis secundo MDCXII.* En l'an 1612, second de paix », c'est là l'inscription qu'on lit au-dessus de la porte d'entrée du premier théâtre croate à Hvar. Cette inscription nous instruit, dans la concision de son langage de marbre, sur la fin des luttes sanglantes, qui durèrent deux siècles, entre les nobles et le peuple des îles de Hvar et de Vis, pour l'égalité politique, économique et sociale de ce dernier.

Déjà aux temps de la colonisation grecque, de la suprématie romaine et de la venue des Slaves, Hvar était un centre important où se déroulèrent des événements historiques de première ligne dans l'histoire de nos pays (1). Sa position stratégique

---

(1) *Hvar* est l'île la plus longue de l'Adriatique (68 km., la largeur ne dépassant jamais 10 km.). Cette île est située au sud de celle de Brac, devant Split. L'île était connue, dans des temps bien reculés, sous le nom de Pytia (πίτυς, genévrier). Vers l'an 385 avant Jésus-Christ, des habitants de l'île grecque de Paros la colonisèrent et lui donnèrent le nom de Pharos (d'où *Hvar*, que les insulaires prononcent *Far*). Vers le XIIIe siècle, on rencontre dans les chroniques le nom de Lesna (*les* — prononcer le *s t* — signifie en croate *bois*), d'où le nom italien de Lesina.

Le chef-lieu de l'île de Pharos était à peu près là où se trouve maintenant la ville de Starigrad (Vieille Ville). Au IIIe siècle avant Jésus-Christ, l'île tomba dans les mains des Illyres. Les Romains la prirent en l'an 228 avant Jésus-Christ et l'annexèrent à la province de Dalmatie. Neuf siècles plus tard, nous trouvons Hvar et Brac faisant partie de la principauté de la Neretva. En 998, Venise s'en empara, mais ce ne fut pas pour longtemps. En 1102, Hvar et Brac passèrent aux mains du roi hungaro-croate Koloman ; mais, en 1278, Hvar redevint île vénitienne. Quatre-vingts ans plus tard (paix de Zara), elle passa aux mains de Louis Ier, duc d'Anjou, roi de Naples. A sa mort ce fut le roi de Bosnie Tvrtko Ier qui s'en empara ; puis, l'île fut successivement sujette à Ladislas de Naples, au

et commerciale en fait un point de rencontre des intérêts de Byzance, de Venise, des souverains croates et des rois hungaro-croates. Il est en relations commerciales avec tout le monde alors connu et auquel on pouvait parvenir par la voie des mers. Etant en relations continuelles avec les divers peuples et les civilisations diverses, les Hvarains participaient avec intensité aux mouvements qui agitaient alors le monde. La commune libre de Hvar était administrée par le Conseil des nobles, mais le peuple avait, lui aussi, son assemblée, qui luttait pour la participation au pouvoir et pour obtenir l'égalité des droits pour tous les citoyens. La prospérité commerciale de la seconde moitié du xve siècle ne fit qu'augmenter les dissensions et renforcer les aspirations du peuple. Les premières années du nouveau siècle virent enfin éclater une lutte sanglante, qui dura de 1510 à 1514. Ce fut la première insurrection croate contre la noblesse. Elle fut domptée, mais la lutte ne cessa pas. Elle dura un siècle entier, jusqu'à ce que les agriculteurs et les marins, c'est-à-dire le bas peuple, obtinssent l'égalité avec les nobles dans l'administration de leur commune autonome.

Ce fut alors que les uns et les autres bâtirent, comme signe visible de leur accord et de la victoire des aspirations du peuple, leur théâtre, un des plus anciens dans le monde. Par cet acte, le peuple fit preuve d'un haut degré de maturité politique et sociale marquant sa volonté de coopérer avec la classe jusqu'alors privilégiée au développement culturel du pays.

Ainsi, l'homme du peuple et le noble entrent ensemble, il y a de cela 325 ans, dans leur théâtre. Du parterre et des loges baroques se croisent les regards des descendants des premiers tribuns populaires, le prêtre Lukanic (1) et le paysan Mathieu Ivanic (2), et de la fière noblesse : des Vidali (3), des Lucic (4), des Zecevic, des Paladini. Il semble qu'ils aient oublié les injustices passées, lavées par des ruisseaux de sang, détruites par le feu ou ensevelies sous des monceaux de cadavres. Car le rideau se lève et l'attention de tous est attirée par la scène où les acteurs jouent : *l'Esclave*, de Lucic ; *le Corsaire Murat*, de Gazarovic (1) ; *la Hvaraine*, de Benetevic (2). Mais quelquefois, lorsqu'ils entrent et lèvent leurs regards, l'inscription au-dessus de la porte : *Anno pacis secundo MDCXII*, leur rappelle les luttes passées et leur sert de mémento pour l'avenir.

L'âme liturgique de Hvar.

Le culte profond des valeurs spirituelles et la vie intensément religieuse du moyen âge, duquel on médit si injustement, trouvèrent dans la liturgie catholique une source d'éléments dramatiques et d'émotions les plus diverses. Ainsi se développèrent, du sein de la vie liturgique, ces *representationes* et ces « mystères », qui ouvrirent la voie au drame mondain et à l'art dramatique moderne.

Ces représentations et mystères religieux fleurirent à Hvar, mieux que partout ailleurs dans nos pays croates. On les donnait déjà au commencement du xve siècle et on continua jusqu'à il y a un siècle (la dernière fois à Starigrad, en 1837). Les auteurs ne sont pas toujours connus (par exemple, celui de *la Passion du Sauveur*, du *Beau et glorieux mystère de Jésus*), mais nous tenons pour certain que prêtres, nobles et bourgeois les composaient. On attribue à Hektorovic (3) *la Représentation de la vie de saint Laurent, martyr;* le prêtre Sabic Imladinic a écrit *la Représentation de l'Annociation de la très pure Vierge Marie*, et Marin Gazarovic a publié trois représentations : des *Frères saints Béatrice, Faustin et Simplice*, des *Saints Cyprien et Justine* et de *Sainte Guilhelmine, reine de Hongrie.*

Ces représentations religieuses, écrites dans le dialecte « cakavski », sont appelées dans notre littérature « hvaraines ». Et justement, car bien que l'exemple soit venu du dehors, les « mystères » de Hvar sont l'expression de la mentalité de notre peuple et du milieu religieux d'où ils naquirent. La forme extérieure, la composition, restèrent telles qu'elles nous vinrent d'Italie, mais le contenu, l'idée et le but en furent tout à fait divers. En Italie on écrivait pour la noblesse, qui vivait d'une vie exclusivement à elle, loin du bas peuple, de ses besoins et de ses tendances. Les drames religieux de Hvar nous découvrent des voies tout autres. Ils cherchaient la simplicité et l'harmonie de la langue ; ils s'efforçaient de perfectionner la vie religieuse jusqu'aux sommets de la mystique, de pousser l'auditeur à s'abandonner complètement à la Providence et à la toute-puissance divine (ainsi, à la fin de ces mystères, l'ange exprime ordinairement le vœu que Dieu bénisse les champs et les vignes et qu'il donne des fruits abondants). On voit là le profil spirituel

---

herceg Hrvoje de Split, à Sigismond de Hongrie, et fut enfin prise par le capitaine vénitien Pierre Lovedano en 1421. Hvar fit partie des terres vénitiennes jusqu'en 1797, passa alors à l'Autriche, fut prise par Napoléon en 1806 et redevint autrichienne en 1813. L'île compte 27 000 habitants ; la ville de Hvar, qui est un évêché (d'après klaic Vj : Opis zemalja u kojih obitavaju Hrvati, II-Zagreb, 1881), depuis 1147, 3 000. [Toutes les notes sont du traducteur.]

(1) C'est dans la maison du prêtre Lukanitch que les conjurés prêtèrent serment devant un Crucifix que l'on vénère encore comme miraculeux.

(2) Mathieu Ivanitch fut le chef de l'insurrection populaire contre la noblesse. Plus tard ses descendants reçurent eux-mêmes le titre de noblesse et devinrent très riches.

(3) Les Vidali (nom croate Zupanitch), les Zetchevitch (en italien Leporini) car Zetz en croate signifie lièvre), les Paladini étaient des familles très puissantes de la noblesse de Hvar.

(4) Annibal Lutchitch appartenait à l'aristocratie. Il naquit à Hvar en 1485. Sa production littéraire va de 1500 à 1525. Son fils Antoine publia ses œuvres en 1556 sous le titre *Skladanja* (poèmes) à Venise. Cette édition étant devenue très rare, Antoine Mazuranitch en fit une nouvelle à Zagreb en 1847, qui forma le premier volume de la « Bibliothèque des anciens poètes illyriens (croates) » rédigée par Ljudevit Gaj, un des initiateurs de la renaissance nationale croate. La première partie comprend les poésies amoureuses, la seconde le drame *Robinja* (L'esclave), la troisième les poésies d'arguments divers. Le nom italianisé du poète est Lucio (note du traducteur).

---

(1) Marin Gazarovitch (1580-1640) appartenait à la noblesse de Hvar. Sa *Violette* (Ljubitza) est une représentation pastorale. Il écrivit plusieurs drames religieux en croate.

(2) Marin Benetevitch était contemporain de Lutchitch et Hektorovitch.

(3) Pierre Hektorovitch naquit à Starigrad, sur l'île de Hvar, en 1487. Il appartenait à la noblesse, mais son esprit était tout à fait démocratique. Il publia beaucoup de poésies croates et italiennes et traduisit en croate le *Remedium amoris* d'Ovide. Son poème *La pêche ; discours de pêcheurs et autres choses*, « n'a rien de commun, écrit le Dr Ljubomir Marakovic, avec les églogues italiennes du temps, mais excelle, dans son réalisme, dans la description des beautés de la nature et de la vie du pêcheur, et reste une œuvre unique dans la littérature européenne du xvie siècle ». Hektorovic mourut en 1572.

de l'agriculteur hvarain. Il est conservateur, retiré en lui-même, aimant à agiter et à étudier dans son âme les problèmes métaphysiques, incliné à la méditation, n'aimant pas les événements sensationnels. Tel est-il resté jusqu'à nos jours : religieux et moral.

L'âme de l'habitant de Hvar — et nous voulons dire de la ville et de l'île homonyme — s'est nourrie pendant des siècles des mystères de sa religion catholique, qui la vivifiaient et dont elle était profondément éprise. Les « représentations » religieuses étaient confiées aux Confréries qui groupaient, sous le titre du Saint-Sacrement, de la Vierge ou de quelque saint, les membres des diverses classes. Aujourd'hui encore, des restes de ces « mystères » sont conservés dans les chants populaires et surtout dans cette procession dite « du chemin de croix » qui, dans la nuit du Jeudi au Vendredi-Saint, visite avec grande solennité, prêtres et notables en tête, les bourgs et villages du centre de l'île, au chant des psaumes et des lamentations.

La vie liturgique de l'Eglise catholique abreuve de sa mystique profonde et grandiose, aujourd'hui comme jadis, les cœurs et les esprits de ses fils. La vie liturgique a un rôle très important et une tâche décisive à remplir à l'époque où nous vivons, qui est si inquiète et instable sur ses assises spirituelles et sociales. Aussi la Providence a-t-elle bien disposé que le premier Congrès liturgique des Croates eut lieu précisément à Hvar, dans ce milieu éminemment liturgique.

Hvar dans la littérature croate.

Hvar possédait toutes les conditions nécessaires pour devenir le père du premier drame croate. Comme Dubrovnik et les autres villes dalmates, il avait ouvert ses portes aux influences culturelles de l'étranger et ainsi permis aux grands courants de l'humanisme et de la Renaissance de circuler librement dans ses rues et dans ses palais. De cette sorte, il devint un des facteurs du progrès dans toute l'Europe. En effet, une école d'humanisme a ses cours à Hvar, sous la direction du recteur J. Bertucevic (1) ; Hvar donne à l'Europe un historien, romancier et diplomate de grande envergure : Jean Bjundovic (2) (Biondi). Tandis que le premier théâtre à Venise est bâti en 1565 et à Vicence en 1585, Hvar bâtit le sien moins de trente ans plus tard. Et bien que Venise emploie toute son influence pour pénétrer politiquement et spirituellement dans l'âme de Hvar, le Dominicain P. Vincent Pribojevic (1) tient, en 1525, dans l'ancienne cathédrale de Saint-Marc, son fameux discours « Sur l'origine et l'histoire des Slaves », dans lequel il exalte le slavisme de sa ville glorieuse.

Cet esprit croate informe tout ce que la littérature de Hvar produit en ce temps. Ainsi la plus belle chanson lyrique de cette époque, *Pas une fée de ce monde...*, de Lucic, est tout entière inspirée par la chanson populaire *Tes tresses sont d'or.* Et Hektorovic, qui, dans son réalisme, occupe une place tout à fait spéciale dans notre littérature ancienne, va en mer avec les pêcheurs, pour converser et discuter avec eux, et ensuite il nous met à nu, dans son poème *La pêche*, l'âme de notre pêcheur et agriculteur en même temps, cette âme qui n'a pas changé jusqu'ici.

C'est dans ce milieu hautement cultivé qu'apparaît *le premier drame croate à sujet mondain : L'esclave*, de Lucic. L'influence de la chanson populaire sur la mort du *ban* Derencin, qui périt dans une bataille avec les Turcs, y est évidente. Les personnages sont pris de l'histoire croate et le sujet est transporté dans la république libre de Dubrovnik. Dans ce premier drame croate, on voit clairement les tendances et l'idéal de notre peuple : la liberté complète. Marin Benetevic (2), homme du peuple, présente en même temps dans son drame *Hvarkinja* (*La femme de Hvar*) une épisode de la vie de Hvar et des relations sociales du temps. Gazarovic nous est connu comme auteur non seulement de « mystères » religieux, mais aussi des drames *Le corsaire Murat* et *Violette*. En dehors de ces pièces connues par nous, on voit, par le prologue du drame *Hvarkinja*, qu'il y en avait encore d'autres qui ne nous sont pas parvenues.

Les Hvarains ont donc rempli avec honneur leur tâche culturelle en donnant à leurs œuvres l'empreinte de leur temps et la couleur nationale.

Le théâtre de Hvar.

Les représentations, tant religieuses que mondaines, se donnèrent longtemps en plein air, devant la cathédrale, ou dans la gentille « loggia » de Sanmichieli, ou dans le palais du « Knez » (prince). Et cela pendant tout le XVIe siècle.

Lorsque les luttes intestines prirent fin, en 1611, les Hvarains couronnèrent leur œuvre politique et culturelle en élevant au-dessus de l'Arsenal, qui existait déjà depuis le XIIIe siècle, leur théâtre. On arrive à l'édifice par une rangée extérieure de marches de pierre qui conduisent à une longue terrasse (« belvédère »). Jusqu'au commencement du XIXe siècle, cette terrasse était entourée d'une

---

(1) Jérôme Bertutchevitch fut, à ce qu'en disent Lutchitch et Hektorovitch, un écrivain de taille, mais rien n'a été conservé de ses écrits.

(2) Jean-François Bjundovitch (en italien Biondi) naquit à Hvar en 1572. Il fit dans les Universités italiennes ses cours de droit et pour un certain temps il exerça l'avocature à Hvar. Puis il se rendit à Venise, où ses hautes qualités furent bientôt remarquées et la République le prit à son service. Elle l'envoya aussi à la cour de France comme secrétaire de son ambassadeur, le chevalier Soranzo. De retour à Venise il lutta contre les discordes intestines causées par la révolte de Fra Paolo Sarpi et l'interdict du Pape Paul V. N'ayant pas été rétribué par le Sénat comme il pensait le mériter, Biundovitch abandonna Venise et se rendit en Angleterre, appelé par l'ambassadeur anglais à la ville des Lagunes, Sir Henry Watton. Très bien accueilli par le roi Jacques Ier, il se vit confier, entres autres, une mission diplomatique à la Cour du duc de Savoie Retourné à Londres, notre diplomate commence à écrire, en italien, l'histoire de la guerre entre les maisons d'York et de Lancashire (des deux Roses), mais, surpris par la Révolution (conspiration des poudres), il abandonna l'Angleterre et se rendit en Suisse, où il mourut à Aubonne (canton de Berne) en 1644. Son histoire de la guerre des deux Roses fut publiée en 1637 à Venise, réimprimée à Bologne en 1647 et traduite en anglais par le comte Henri of Montmuth (Londres, 1724). Biondi publia aussi en italien des romans : *L'Eromene*, traduit en français par Andignier en 1633, *La Donzella Desterrada*, qui est la continuation du premier, et *Il Corralbo* qui continu la *Donzella !* Les trois romans réunis en un seul livre parurent à Venise chez Pinelli en 1637, puis de nouveau en 1641 et à Rome en 1647. Biondi laissa aussi un livre de vers : *La gloria degl'incogniti* (N. d. t., d'après : *Glinbich; Dizionario biografico degli nomini* illustri della Dalmazia, Vienne, 1856).

(1) Le P. Vincent Pribojevitch naquit à Hvar. Son discours, resté fameux, fut imprimé à Venise en 1552, sous le titre : *Oratio de origine successibusque Slavorum.*

(2) Marin Benetevic était contemporain de Lucic et Hektorovic.

balustrade formée par de gentilles colonnettes. Nobles, clergé et gens du peuple coopéraient avec égal amour et attachement au maintien et à l'embellissement du théâtre, jusqu'en 1796, lorsque Napoléon prit l'île ; tout le bâtiment fut alors transformé en caserne. C'est en cette occasion que la balustrade artistique fut démolie et remplacée par un mur. L'an 1800, on fonda une « Société théâtrale », dont faisaient partie le clergé et même l'évêque de Hvar. Chaque membre avait sa loge et droit de vote dans l'administration. Cette société, à qui la commune avait confié le soin du théâtre, existait encore en 1911 (1).

Le théâtre est toujours en bon état. Le mur de fond est orné d'une peinture qui représente le Hvar médiéval, entouré de ses murs. De belles loges baroques sont rangées tout autour du parquet.

Le théâtre de Hvar est une des gloires de tout le passé croate. En cette année, lorsque nous célébrons le 325e anniversaire de sa construction, nous nous rappelons avec fierté les pages glorieuses de notre histoire. Et parmi ces souvenirs, l'un des plus chers est celui de cette ville où le peuple se souleva le premier contre la noblesse, qui ne lui reconnaissait pas ses droits divins et humains ; où ce peuple trouva dans son esprit religieux et liturgique les sources de sa littérature et produisit la première fleur du drame croate, et où les habitants conservèrent jusqu'à nos jours cet attachement à la foi catholique, qui est un de ses plus beaux ornements.

Pierre Dulcic.

Le premier Congrès liturgique croate.

Du Katolicka Rijec (*Split*, 9. 7. 36) :

Le très actif et infatigable évêque de Hvar, Mgr Michel Pusic, a mérité grandement de notre peuple pour avoir, aidé de son actif prêtre, M. Joseph Kirigin, organisé à Hvar, du 4 au 6 juillet, le premier Congrès liturgique croate.

Le mouvement liturgique n'est pas une nouveauté dans l'Eglise catholique. Comme l'a fait justement observer le président du Congrès, Mgr le Dr Kasandric, dans son discours d'inauguration, l'Eglise a toujours mis d'abord la main au renouveau liturgique lorsqu'elle éprouvait le besoin d'un renouveau spirituel. Et c'est très naturel. Puisque l'idée inspiratrice de notre liturgie est que l'Eglise est le corps mystique ou, comme disent quelques-uns, le corps « prolongé », « élargi » de Notre-Seigneur Jésus-Christ, le sentiment qu'on a d'être membre de ce corps nous excite très vivement à nous efforcer de vivre vertueusement. Pour cela, il est nécessaire que nous évitions le péché, surtout le péché mortel. De ce fait, nous ne mettons aucun empêchement à ce que la grâce coule librement en nous, et par nous dans les autres, et ainsi nous rendons possible cette « plénitude de la vie du Christ », qui est le désir le plus ardent du Sauveur, désir exprimé dans la dernière Cène.

Le mouvement liturgique parmi les Croates commença il y a de cela plusieurs années et dans des endroits différents. Mais il n'y avait pas de plan unique qui dirigeât ces diverses activités. Hvar, ville petite mais glorieuse dans notre histoire, eut l'honneur d'être la première *organisatrice* de ce mouvement.

Le premier pas dans l'organisation du mouvement liturgique fut fait au commencement de l'Avent 1934, lorsque l'hebdomadaire *Zivot sa Crkvom* (*La vie avec l'Eglise*), rédigé par l'abbé Kirigin, maître de religion à Hvar, commença à paraître à Split. Le second est le Congrès qui s'est tenu ces jours derniers.

Ouverture du Congrès.

Environ 150 personnes, dont la moitié appartenant au clergé (séculier et régulier), prirent part au Congrès. Le président du Comité préparatoire, Mgr Jean Bojanic, prévôt du Chapitre, accompagné des autres membres, attendaient au bateau les congressistes du dehors.

L'ouverture solennelle du Congrès eut lieu à la cathédrale, en présence de S. Exc. l'évêque de Skoplje, Mgr Gnidovec, du sous-préfet, du maire et d'un grand nombre de fidèles. L'évêque diocésain, Mgr Pusic, invoqua d'abord l'assistance du Saint-Esprit et lut ensuite un discours dans lequel il montra l'importance du Congrès. La liturgie, dit-il, est le facteur le plus important dans la vie du peuple chrétien, parce qu'elle dirige toute cette vie vers l'adoration du Père céleste, vers l'union avec le Fils, vers la coopération avec l'Esprit dans l'œuvre de la sanctification des âmes, particulièrement dans les rangs et avec les méthodes de l'Action catholique.

Après son discours, Son Excellence donna la bénédiction avec le Très Saint Sacrement ; après quoi, les congressistes se rendirent dans la salle de réunions de la mairie, qui était ornée pour l'occasion et au fond de laquelle était disposée une remarquable Exposition de livres et de périodiques liturgiques en diverses langues, d'images et autres objets servant à la propagation de l'idée liturgique.

Mgr le prévôt ouvrit le Congrès et en rehaussa l'importance. Puis, il proposa la présidence et les secrétaires, qui furent tous acclamés...

Le président, Mgr le Dr Jean Kasandric, recteur de l'Institut théologique de Split, remercia au nom de tous... M. Michel Domancic, maire de Hvar, salua au nom de la ville les deux évêques présents et tous les congressistes.

Le premier rapport fut lu par le R. P. Léonard Bajic, O. F. M., curé de Sinj, sur « La plénitude du Christ dans son corps mystique ». Ce rapport était de nature dogmatique et devait servir de base aux suivants. Lorsque le Fils de Dieu s'est incarné, il prit un corps, et de la Vierge très pure naquit l'Homme-Dieu, Jésus-Christ. Alors le monde vit le Christ individu. Mais le Fils de Dieu descendit du ciel pour réparer le mal causé à toute l'humanité par son premier chef, Adam. L'humanité tout entière a péché en Adam, l'humanité tout entière a réparé par le Christ. Ainsi *le « Christ complet », c'est l'humanité* qui vit unie au Christ comme à sa tête, c'est-à-dire *l'Eglise catholique*, qui s'appelle pour cela corps « mystique » du Christ. Le rapport, œuvre dense et profonde, fut acclamé par les auditeurs, surtout par les ecclésiastiques, qui purent mieux le comprendre.

Le second rapport ne fut ni moins important ni moins bien présenté. Le R. P. Rudolphe Paté, S. J., du gymnase de Travnik (Bosnie) parla des « Porteurs laïques du sacerdoce du Christ ». Pour que quelqu'un puisse accomplir l'office sacerdotal, il faut qu'il soit élu de Dieu et consacré à cette fin. Mais saint Pierre appelle tout le peuple fidèle « race choisie, sacerdoce royal ». Donc tous les chrétiens, et pas seulement ceux qui ont reçu l'ordre, ont à accomplir un office sacerdotal. Lequel ? Celui de

(1) Depuis lors, l'édifice fut de nouveau remis à l'administration municipale.

coopérer avec les prêtres ordonnés dans l'offrande tant matérielle que spirituelle du Sacrifice de la sainte messe. Quand est-ce que les fidèles sont consacrés pour ce service ? Lorsqu'ils reçoivent le sacrement du baptême. Par la confirmation, les fidèles sont consacrés pour le second office sacerdotal, qui est d'enseigner et propager la vie chrétienne, ce qu'ils font surtout dans le cadre de l'Action catholique. Bien entendu, sous la direction de l'évêque et du Pape, comme le font ceux qui ont reçu les ordres.

Le deuxième jour du Congrès.

Le matin, à 8 heures, la salle de la mairie est déjà toute pleine de monde qui est accouru pour écouter le rapport du Dominicain P. Jacynthe Boskovic : « La liturgie est la première source de la vie chrétienne : source que l'on ne peut nullement substituer. » Ce rapport a excité l'admiration du public, et un des congressistes fit observer qu'il suffirait à lui seul, divisé en parties, à une semaine liturgique ou même à un Congrès. Le Révérend Père montra d'abord en quoi est la substance de la vie surnaturelle et quelle en est l'importance. Il fit observer que beaucoup, même parmi les « bons » catholiques, ignorent cette importance ou n'en font aucun cas. Puis il démontra que la vie surnaturelle nous vient et passe en nous par Jésus-Christ. « Même comme homme, il reçoit la plénitude de la grâce pour nous le communiquer. » (Tanquerey, *Précis d'ascét.*, p. 99.) Pour cela la prière liturgique, qui est la prière de l'Eglise, c'est-à-dire du Christ mystique, ne peut pas ne pas être la première source de la vie chrétienne, source sans laquelle cette vie ne peut s'imaginer.

Le Dr Jean Delalle, curé-chanoine de Trogir, parla le quatrième et montra par des traits frappants quelle était *l'influence de la vie liturgique des premiers chrétiens sur leur vie publique et privée.* En vérité, la liturgie est capable de transformer tout l'homme et toute une vie pourvu qu'on la comprenne et l'embrasse !

A 10 h. 1/2, les congressistes assistèrent à la messe pontificale célébrée en langue vétéroslave, par S. Exc. Mgr Pusic. Pendant la messe, M. le chanoine Georges Dorotic fit le panégyrique des saints Cyrille et Méthode, insistant sur le caractère liturgique de leur prédication et de leur apostolat ; ils travaillèrent avec le Christ, vécurent et souffrirent avec lui et maintenant ils sont avec lui dans la gloire (1).

L'après-midi fut consacré aux rapports du prof. Dusan Zanko, de Zagreb (un laïque), et de M. l'abbé Joseph Kirigin, de Hvar. Le premier traita de « L'homme moderne et la liturgie ». En citant plusieurs parmi les plus connus des écrivains modernes, il mit le doigt sur l'apostasie de la société de nos jours, qui ne veut rien savoir de ce qui dépasse la nature. D'autre part, parmi un grand nombre de catholiques, on constate une grave nonchalance pour l'ordre surnaturel de la grâce. Pourtant, si on écoute les battements du cœur de notre société, on sent qu'un grand changement se prépare : l'humanité aspire du fond de son âme, bien qu'elle l'ignore peut-être, vers le spirituel et le surnaturel. C'est là que la liturgie doit lui tendre la main et que son collectivisme spirituel doit remplir ses besoins et ses aspirations, que le collectivisme matériel, c'est-à-dire le communisme, ne peut satisfaire.

M. l'abbé Kirigin fit, une heure durant, un exposé sommaire du « Mouvement liturgique dans le monde ». Ce mouvement commença en France et se propagea, dès lors, dans tous les pays catholiques d'Europe et du reste du monde. Ce rapport, en relation avec la belle Exposition liturgique à laquelle le conférencier se reporta maintes fois, nous découvrit, comme l'observa le prof. Zanko, un nouveau monde. Les succès du mouvement liturgique chez les autres doivent nous donner l'espérance et l'assurance qu'il réussira aussi parmi nous, pourvu que nous le voulions et que nous nous mettions à la besogne.

Le soir, Mgr l'évêque invita la présidence du Congrès et les rapporteurs à sa table. Ce fut une belle occasion de faire un échange d'idées sur le travail déjà accompli et sur le programme prochain.

La troisième journée.

A 6 h. 1/2, les congressistes laïques, les séminaristes et quelques prêtres se trouvèrent dans l'église des Bénédictines pour assister et prendre part à la « messe dialoguée » que célébra Mgr l'évêque. A la communion, les assistants s'approchèrent de la Sainte Table pour participer ainsi pleinement au Sacrifice.

A 8 heures, le vice-président Dr Brajsa, avocat, ouvrit la quatrième séance. Etait à l'ordre du jour le rapport du prof. Mathieu Garkovic, du Séminaire théologique du Split : « Restes de vie liturgique dans nos paroisses et moyens de les faire revivre. » Ce rapport fut très intéressant et forma un tout avec celui du curé d'Ogulin, M. Dragutin Kukalj : « Le renouveau religieux de notre peuple par la liturgie. » M. l'abbé Kukalj a organisé dans sa paroisse, qui compte 80 pour 100 de paysans, une vie religieuse tout à fait inspirée par la liturgie : explications données au peuple à la veille des grandes fêtes dans les réunions du soir à l'église, œuvre des enfants de chœur, affiches liturgiques sur les portes de l'église, messe dialoguée avec ses élèves du gymnase inférieur.

Dans la discussion qui suivit le rapport du prof. Garkovic, le R. P. Bajic rappela à l'assemblée que l'habitant de l'hinterland dalmate, le « Zagorac » (1), vit vraiment avec l'Eglise, car il aime et comprend la sainte messe et ses cérémonies. Un des congressistes fit alors observer que ces bonnes dispositions liturgiques des paysans dans des pays où la culture n'a pas d'ailleurs profondément pénétré, montrent que notre mouvement liturgique peut porter de bons fruits, même dans les villages, comme l'a affirmé M. l'abbé Kukalj. Mais il y a aussi un revers de la médaille. Notre « Zagorac » est parfois même trop attaché à des usages traditionnels, mais qui n'influent pas beaucoup sur sa vie. Si la sainte messe n'est pas célébrée, pour une raison quelconque, dans une église où c'est l'usage, il ne se

(1) Le Saint-Siège a permis aux Slaves de continuer à célébrer la fête de leurs saints apôtres le 5 juillet, date où on les fêtait avant la canonisation de saint Antoine-Marie Zaccaria. En cette année 1936, cette fête fut partout célébrée avec une pompe extraordinaire, en souvenir du 1 050e anniversaire de la mort de saint Méthode. C'est aussi l'occasion de ce jubilé qui fit choisir cette date pour la célébration du premier Congrès liturgique.

(1) Lisez : « Zagoratz ». « Gora » veut dire « montagne » ; le Za-gorac est celui qui vit *au delà des montagnes*, par rapport à la mer ou à la plaine.

fait pas scrupule de ne pas y assister et quelquefois il passe facilement à des insultes au curé et à l'autorité ecclésiastique, ou bien il est capable d'en venir aux mains avec ses voisins, qu'il croit privilégiés à son propre détriment. On observe aussi que lorsque le paysan quitte son village et vient à la ville pour affaires, ou bien lorsqu'il émigre, il oublie souvent tout à fait ses devoirs du dimanche. Tout cela est une preuve que, bien qu'il ait hérité de ses ancêtres le sens liturgique, il est très peu *instruit*. C'est vers cette instruction de nos fidèles que doivent converger nos efforts.

La discussion terminée, on passa aux conclusions, très utiles et pratiques, que les rapporteurs présentèrent et que l'assemblée accepta. Puis le prof. Zanko proposa l'élection d'un Comité qui aurait la tâche de continuer l'organisation du mouvement liturgique parmi les Croates, de faire imprimer la relation de ce Congrès et de préparer et organiser le second. On approuva à l'unanimité la proposition qu'à la tête de ce Comité soient placés comme protecteur Mgr l'évêque de Hvar, S. Exc. Michel Pusic ; comme président, le Dr Jean Delalle, chanoine-curé de Trogir, et comme secrétaire, M. l'abbé Kirigin, de Hvar. Des représentants des divers diocèses et des Ordres religieux entrèrent dans le Comité.

La séance de l'après-midi commença à 3 heures. On parla d'abord du périodique hebdomadaire de liturgie *Zivot sa Crkvom*. Puis le directeur de l'école primaire de Petrovaradin, M. Stanislav Preprek, lut son rapport : « Le chant liturgique dans nos contrées ». Il traita de la beauté du chant choral, rappela l'importance et l'obligation des décrets de l'Eglise à ce sujet et proposa des conclusions qui furent acceptées à l'unanimité. M. l'abbé Mathieu Paljug, préfet au Petit Séminaire de Zagreb, traita ensuite de « L'esthétique dans la pratique liturgique » et toucha plusieurs problèmes en relation avec l'art dans la liturgie. Le dernier rapport fut celui de M. l'abbé Jean Grgurev, professeur de religion à Sibenik, sur « Notre art populaire et la liturgie. » Le rapporteur rappela la différence entre ce qui est spécifique à un peuple et ce qui appartient à tous les peuples, qui est international. Ces deux ordres d'idées et de faits sont souvent en collision. Mais dans l'Eglise catholique ils se rencontrent, s'unissent et se fondent en un ordre nouveau. On voit cela très bien dans le problème qui nous occupe : la liturgie internationale pénètre dans l'âme nationale, mais l'âme nationale donne à son tour son cachet à cette liturgie. Ce cachet national, pour nous Croates, nous devons le donner à toutes les manifestations liturgiques chez nous.

Clôture du Congrès.

Lorsque tous les rapports furent épuisés, Mgr le Dr Kasandric remercia tous ceux qui coopérèrent et aidèrent à la belle réussite du Congrès, comme aussi ceux qui y prirent part. Après cela, le Comité tint sa première séance, au cours de laquelle on décida, entre autres choses, d'imprimer le compte rendu du Congrès avec tous les rapports dans une édition de la bibliothèque *Zvjezda mora* (*l'Etoile de la mer*) de Hvar. Puis tous les congressistes se réunirent dans l'église des Bénédictines, où Mgr l'évêque adressa quelques mots aux assistants. Après quoi le Congrès fut clôturé par le chant du *Te Deum* et la Bénédiction du Très Saint Sacrement.

Cette première étape terminée, une œuvre immense nous attend, à laquelle nous nous mettons avec ardeur, escomptant à l'avance les bénédictions du ciel.

ŒUVRES SOCIALES

L'entr'aide à domicile

De M. Henry Bordeaux, dans l'*Echo de Paris* (5. 7. 36), sous le titre « Misère bourgeoise » :

Qu'il me soit permis de la tirer de l'ombre ! Si souvent j'ai écrit ici même, si souvent j'ai parlé des œuvres populaires, orphelinats, petites filles pauvres, colonies de vacances, dispensaires, lutte contre le taudis, etc., que je ne voudrais pourtant pas oublier toute une classe assiégée elle aussi par les difficultés de la vie, et dont il faut bien découvrir les plaies secrètes.

Serions-nous victimes d'une sotte manie d'imagerie d'Epinal ? On représente assez habituellement la bourgeoisie, pour l'opposer à la classe populaire, comme gavée de richesses et enfermée dans un orgueilleux égoïsme. C'est une antithèse romantique qui obtient encore du succès. Certes, il y a des spéculateurs, des accapareurs, des financiers véreux. L'Evangile n'a pas attendu notre temps pour flétrir les mauvais riches. Il y en a même qui exploitent savamment la faveur du peuple. Mais dans ce peuple même, n'y a-t-il pas aussi des alcooliques et des brutes ? On ne juge pas une classe sur ses déchets. On la juge sur son passé et sur les services rendus. Or, la classe bourgeoise, dans sa partie saine et normale, qui est de beaucoup la plus nombreuse, venue la plupart du temps, par une ascension plus ou moins rapide, de la terre, de l'industrie, du commerce, et dont l'accès est toujours ouvert, représente dans notre pays la culture. Elle a fourni presque toutes nos gloires scientifiques, artistiques, littéraires, professionnelles. Le barreau, la magistrature, l'armée, la médecine, le professorat, lui doivent leurs plus brillantes renommées. Mieux encore, elle a conservé l'armature traditionnelle de la famille, de l'économie, de la probité, de la politesse, qui a soutenu notre pays au cours des siècles. Retraçant l'histoire de l'une de ces familles bourgeoises les plus illustres, la famille Poincaré, Jacques Bainville disait à l'Académie :

« Ces familles qui poursuivaient la même tâche dans la même pensée de progrès et d'élévation, un grand bouleversement des conditions sociales les attendait. Ces patrimoines — il serait souvent plus vrai de dire ces pécules, — frêle espérance, fruit de tant de soins, ils étaient condamnés à s'étioler et à dépérir. Ces quelques milliers de francs de rentes qui assuraient jadis l'indépendance, que sont-ils devenus ? Depuis des siècles, la petite bourgeoisie française a été une infatigable pépinière de talents. Quand on aura achevé de la détruire, on ne saura pas tout ce qu'on aura tué. Le pays n'aura plus de cadres. La révolution elle-même, si elle survenait, ne trouverait pas les siens. »

La révolution soviétique n'en a pas trouvé en Russie. Ainsi a-t-elle courbé le pays, ouvriers et paysans compris, sous le joug de fer de Lénine, escorté de quelques acolytes. Et c'est pourquoi la révolution vise chez nous cette bourgeoisie, qu'elle représente sous un faux jour.

Il n'est guère de classe plus atteinte par la vie actuelle. Ses économies, quand elle en fait, où les placer ? Non seulement les placements ne rapportent rien, mais ils baissent d'une année à l'autre. Vous avez placé mille francs hier, ils en valent huit cents aujourd'hui, et demain ils auront encore diminué. L'Etat poursuit avec âpreté le travail par l'impôt

sur le revenu et la race par l'impôt successoral. Un père de famille qui a fourni au cours de son existence un grand effort croit pouvoir assurer le pain de sa vieillesse et de celle de sa femme et faciliter l'entrée en carrière de ses fils et la dot de ses filles, car c'est là ce que signifie pour lui le capital — ce capital dont on fait aujourd'hui un monstre, comme si la bourgeoisie était composée de milliers de familles archimillionnaires ! Or, la plupart du temps, il doit continuer à travailler jusqu'à la mort.

C'est là une situation encore normale. Mais après la guerre, la débâcle s'est précipitée. Souvent, le père n'est pas revenu. Ou il a trouvé au retour sa profession amoindrie. En ai-je connu, de ces drames de la misère bourgeoise ! Car les enfants, héritiers tout au moins d'une formation d'esprit, d'une culture intellectuelle, voulaient ne pas changer de carrière, désiraient de continuer une tradition plus ou moins ancienne, préféraient se priver d'un repas par jour ou accepter des besognes supplémentaires.

Une œuvre s'est fondée après la guerre, en 1923, *l'Entraide à domicile*, pour aider cette classe sociale auparavant moins atteinte : familles de professeurs, de fonctionnaires, d'officiers, veuves réduites à des pensions insuffisantes, vieillards mal défendus dont les revenus avaient progressivement baissé. Il y avait là des misères inconnues et profondes, difficiles à débusquer, difficiles à deviner, parce qu'on se heurtait à une dignité, à une fierté rendues plus susceptibles encore par le malheur.

Aujourd'hui, après treize ans, l'œuvre s'est agrandie. Elle s'est transportée 29, avenue de La Motte-Picquet, en des locaux plus vastes qui seront rendus pareils à des confessionnaux par l'aveu, non pas de fautes commises, mais de détresses dissimulées. Ce sont les naissances, la plupart du temps, qui viennent jeter bas le pénible échafaudage édifié par le père et la mère pour soutenir le foyer. Le budget suffisait à peu près avec le travail continu du mari, avec la santé de la femme. On n'avait pas pu faire d'économies. Alors, les choses ne vont plus. A qui s'adresser pour obtenir un appui ?

A qui s'adresser ? A cette *Entr'aide à domicile*, qui envoie des infirmières aux malheureuses mères abandonnées ou presque à la veille d'accoucher. Ces infirmières bénévoles resteront le temps qu'il faudra, remettant tout en ordre dans l'appartement désemparé. La malade sera soignée, les enfants seront surveillés, promenés, parfois même mieux habillés et mieux nourris. Le service négligé sera remis en mains.

N'est-ce pas au lendemain de la guerre que ce fait-divers s'est passé ? Une jeune femme, déjà mère de trois enfants, avait vu revenir son mari, qui était avocat, aigri, amer, déshabitué de l'effort intellectuel. Il ne plaidait plus guère que sa propre cause, avec un réquisitoire contre la société. Sa femme se multipliait en vain pour maintenir la maison. Survint une quatrième grossesse. Alors, elle commença de sentir le découragement. Quand elle eut mis au monde ce petit être peu désiré, comme elle ne pouvait pas encore se lever et que, par économie, elle avait renvoyé la sage-femme, elle vit entrer dans sa chambre la bonne à tout faire qui assurait tant bien que mal le service de la maisonnée. Celle-ci déclara qu'elle s'en allait parce qu'il y avait trop de travail. La pauvre maman, épuisée, essaya doucement de la retenir : « Je vous aiderai... Ne me quittez pas... » Elle s'arrêta dans sa phrase. Un flot de sang lui envahit la bouche. Elle se renversa en arrière, morte. Car on peut mourir des mille détails de la vie journalière.

Il faut bien le dire : il y a plus de solidarité dans le peuple que dans la classe bourgeoise. Mais voici que le dévouement reparaît. Aujourd'hui, l'*Entr'aide* apporte en hâte son secours à ces détresses. En 1935-36, elle a donné 20 000 journées à domicile, ce qui met en ligne 55 collaboratrices par jour. En outre, elle a un vestiaire pour habiller un peu plus confortablement ces hommes ou ces femmes que l'on rencontre transis de froid en des vêtements convenables, mais usés, parfois bourrés de papiers de journaux. Enfin, elle s'occupe encore des vacances au grand air pour ces petits enfants de la classe bourgeoise à qui l'on ne songe guère, car j'ai donné mon concours fréquemment pour les colonies de vacances populaires, si bienfaisantes, et il faut penser aussi à ces enfants-là.

Oui, cette misère bourgeoise, si courageusement supportée, si dissimulée trop souvent, il convenait vraiment de la signaler afin qu'elle aussi soit aidée.

HENRY BORDEAUX,
de l'Académie française.

BIBLIOGRAPHIE

Le maître de l'Arabie, Ibn Séoud, par le capitaine H. C. ARMSTRONG. Traduit de l'anglais par G. et P.-F. CAILLÉ. — Un vol. in-8°, 280 pages, 5 croquis, 18 francs. Payot, Paris, 1935.

Utilisant les ouvrages de MM. Saint John Philby et Amine Rihani et surtout les renseignements et les témoignages recueillis de vive voix, l'auteur raconte la vie et les conquêtes militaires d'Ibn Séoud, le maître actuel de l'Arabie désertique, comprise entre l'océan Indien, le Yémen, l'Irak et la Syrie palestinienne. Le descendant de Séoud le Grand a presque reconstitué l'ancien empire wahabite, détruit il y a plus d'un siècle par le sultan d'Egypte, Méhémet-Ali. Pour établir et faire accepter son autorité, il a dû gagner à sa cause ou combattre les tribus rivales et son voisin, l'émir du Yémen ; réprimer des révoltes, signer des traités de paix avec Fayçal de l'Irak, Abdullah de Transjordanie (les ennemis de sa famille), déjouer les intrigues italiennes ou anglaises, ne pas heurter par des réformes d'esprit rigidement traditionnel des ulémas ou chefs religieux. Ibn Séoud fait figure de chef intelligent et courageux : sa conduite et ses procédés de gouvernement restent néanmoins ceux d'un chef musulman de tribus. Sa biographie intéressera tous ceux qui veulent connaître l'histoire de l'Arabie durant ces trente dernières années.

F. P.

Le nouveau statut légal des administrateurs et des commissaires dans les sociétés anonymes, par GEORGES PIOT, avocat à la Cour de Paris. — Un vol. de 80 pages. Prix, 10 francs. Au *Journal des Notaires*, 6, rue de Mézières, Paris.

M. Georges Piot, avocat à la Cour de Paris, professeur à l'Ecole supérieure des sciences économiques et sociales, à l'Institut catholique de Paris, a commenté avec sa clarté habituelle les deux décrets-lois des 8 août et 30 octobre 1935. Dans une table placée en tête de son ouvrage, il montre comment ces deux décrets ont réalisé, tant pour les administrateurs que pour les commissaires, une triple réforme en ce qui touche les conditions requises pour exercer ces fonctions, les obligations nouvelles qui en découlent, ainsi que les nouveaux cas de responsabilité.

A une époque où l'esprit public est porté à chercher plus que jamais les responsabilités de chacun et notamment à l'encontre des administrateurs de sociétés, il est utile d'avoir sous la main un ouvrage clair et pratique qui renseigne exactement sur les risques de ces fonctions. Cet ouvrage se recommande particulièrement à tous ceux qui participent, dans les œuvres, à la gestion des sociétés anonymes. Ils trouveront dans l'ouvrage de M. Piot, d'une lecture aisée, tous les renseignements dont ils pourront avoir besoin. Un index alphabétique détaillé facilitera au besoin leurs recherches.

UNE RÉALISATION FASCISTE

L'assainissement des Marais Pontins

Résultats économiques et sociaux

De la *Revue des travaux de l'Académie des sciences morales et politiques* (janvier-février 1936) :

Un « travail d'Hercule » réalisé par le gouvernement fasciste [1].

Les Marais Pontins ont recouvert pendant près de deux mille ans la grande plaine qui s'étend au sud du Tibre, de la mer Tyrrhénienne aux monts Albins et Volsques, limitée au sud par la ville de Terracina et le Monte Circeo; arrivant presque aux portes de Rome, ils formaient autrefois la partie méridionale des Etats pontificaux.

Cette plaine semble avoir été anciennement fort riche et bien cultivée, puisqu'elle nourrissait la nation volsque, mais la défaite de ce peuple en 328 avant Jésus-Christ par les Romains fit abandonner les drainages et irrigations qui en permettaient l'exploitation et en maintenaient l'hygiène. C'est par un même mécanisme, d'ailleurs, que les plaines de Philippes et l'embouchure du Vardar, autrefois si riches au temps du royaume d'Alexandre, sont devenues, après les dévastations des Turcs, les régions malariques qui ont déterminé tant d'infection palustre dans nos troupes pendant la campagne de Macédoine de la grande guerre !

Cette étendue inculte, devenue une source de malaria aux portes de Rome, a constitué, dès l'époque romaine, une cause de préoccupation pour les empereurs.

Déjà Pline l'Ancien écrivait : *Siccantur Paludae pontinae, provincia nova conquestatur.*

Ce que les empereurs n'avaient pu arriver à remettre en valeur, ce que les Papes avaient vraiment tenté, le gouvernement mussolinien vient de le réaliser dans d'admirables conditions, en en tirant le bénéfice maximum. Ce sont les résultats de cette conquête sur la nature et ses conséquences économiques et sociales que nous voudrions exposer pendant quelques instants à l'Académie des sciences morales et politiques.

Les empereurs, en effet, n'avaient pu réussir à mettre en valeur ces immenses étendues de terre fertiles, envahies par les eaux stagnantes et devenues un réservoir de malaria, du fait des gîtes qu'ils offraient à une quantité innombrable de moustiques piqueurs dont on ignorait d'ailleurs le rôle.

Le même problème se posa pour les Papes : tant au moyen âge qu'à la Renaissance, ils auraient eu tout intérêt à faire cultiver cette région, qui représentait une partie importante du royaume pontifical, dont l'étendue inhabitable se prolongeait jusqu'aux portes de Rome.

(1) Les sous-titres sont de la *D. C.*

De même, le gouvernement du royaume d'Italie, depuis 1860, fit des efforts vains et des essais inutiles.

Pour réaliser ce travail d'Hercule, il fallait à la fois les découvertes de la science pastorienne, permettant l'organisation d'une campagne antipaludéenne, et l'organisation d'un travail de défrichement régulier et continu ; et il fallait qu'il fût imposé par une énergie sans défaillance, permettant l'exécution d'un plan préalablement étudié et établi avec la ferme volonté de réaliser une véritable conquête nationale. C'est ce qu'a obtenu le gouvernement fasciste, sous l'autorité de Mussolini, lequel, grâce à sa vaste intelligence, en a compris toute la valeur et a manifesté par ses interventions personnelles l'importance qu'il attachait à sa réalisation.

Une transformation radicale due aux progrès de la science.

C'est, en effet, en 1918 seulement, à l'issue de la guerre, que le *Genio Civile* de Rome établit un projet d'assainissement de l'Agro Pontino, au moyen d'un système de drainage complet des eaux stagnantes. Il divisa la région en deux grands secteurs, celui de Piscinera sur la rive droite du fleuve Sisto et celui de Pontino sur la rive gauche. Dès ce moment, le « Consorzio della Bonificazione Pontina » établit un plan pour les premiers travaux d'assainissement et en 1919 forma le « Consorzio de Piscinera ». Mais ce n'est qu'en 1926, puis 1930, sous l'impulsion de Benito Mussolini, que les travaux furent réellement entrepris. Ils ont abouti en moins de dix ans à une transformation qui tient du miracle.

On a commencé les routes et travaux d'assèchement en 1926. C'est en 1931 que 18 000 hectares déjà cultivables furent attribués à l'Œuvre nationale des anciens combattants et que furent mis en œuvre les travaux d'aménagement.

Il y a encore dix ans, l'Agro Pontino était constitué par une vaste étendue de région marécageuse, sans voies de pénétration ni de communications, et sur le littoral seulement se trouvaient quelques pauvres villages de pêcheurs ravagés par la malaria. A l'extrême Sud, seule la ville de Terracina, du fait de son voisinage immédiat des régions montagneuses et des vents marins, avait pu conserver quelque développement.

La population totale de cette région était de moins de 2 000 habitants. Aujourd'hui, c'est une région agricole, parcourue de larges routes modernes, drainées par des canaux admirablement coordonnés, couverte de fermes et d'étables — avec deux ou trois villes surgies de terre et en plein développement, — la population en atteint 50 000 habitants, et les manifestations du paludisme y sont devenues très faibles, elles disparaîtront quand la surface totale sera asséchée.

Rappelons brièvement les conditions qui ont permis cette transformation :

Nous l'avons dit plus haut, il fallait les découvertes de la science moderne pour permettre les grands travaux de drainage et d'assèchement, la contribution des savants et des hygiénistes y a été au moins aussi grande que pour le percement du canal

de Panama. Pour empêcher le paludisme de décimer les travailleurs, il fallait connaître l'agent causal de la malaria, ses modes de propagation, et les moyens de lutter contre cette propagation.

Une série de savants y ont collaboré. C'est, on le sait, un Français, Laveran, médecin militaire en Algérie, qui, au cours de patientes recherches, a découvert dans le sang l'agent causal du paludisme, l'hématozoaire et en a décrit les aspects caractéristiques ; ce sont les médecins anglais Ronald Ross et Patrick Manson qui ont découvert aux Indes le mode de propagation par certains moustiques des anophèles qui lui servent d'hôte intermédiaire ; c'est l'Italien Grassi qui a imaginé les dispositifs de lutte contre les moustiques par la quinisation préventive d'abord instituée par le Français Maillot en Algérie, et la protection mécanique contre l'anophèle au moyen de grillages fins apposés sur toutes les ouvertures des habitations, il en avait démontré l'efficacité par l'organisation de la lutte antimalarique dans la campagne romaine.

Pour réaliser le drainage et l'asséchement, il fallait poursuivre les travaux d'une manière rapide et même intensive au moyen d'équipes de travailleurs disciplinés, auxquels on pouvait imposer d'une manière rigoureuse les mesures antipaludéennes.

C'est ce qu'a réalisé d'une manière remarquable, sous l'impulsion de Mussolini, l'Opera Nazionale dei Combattenti, en fournissant la main-d'œuvre d'abord, puis ensuite les familles de colons disponibles pour mettre en valeur les terres reconquises sur le marécage, grâce à des directives méticuleuses instituées et contrôlées par le ministère de l'Agriculture.

Grâce à l'amabilité du sénateur Bottaï, aux administrateurs de l'Opera Nazionale dei Combattenti et de l'Opera Nazionale Facista delle Assicuranze Sociale, j'ai eu le privilège de visiter à la fin de l'année 1934 l'Agro Pontino repris sur le marais et les villes qui s'y sont construites, d'en admirer le remarquable agencement et de recevoir une documentation détaillée sur l'œuvre entreprise, sa réalisation et ses résultats.

Les procédés employés.

Je serai très bref sur l'étude des procédés employés, qui sont plus du domaine de l'ingénieur civil et de l'agronome que de ma propre compétence, et j'exposerai au contraire les résultats sociaux de cette remarquable création.

Des équipes de travailleurs comportant 5 000 et jusqu'à 10 000 hommes, logés dans des baraquements protégés contre les moustiques, bien nourris, sans possibilité d'alcoolisme, soigneusement surveillés par des médecins compétents, qui imposent des distributions de quinine, ont pratiqué systématiquement le défrichement de la végétation des marécages et le déboisement de certaines régions, le drainage et la construction de routes établies par le génie civil, puis construit des habitations rurales (Podere) en série, à usage agricole, de six types différents au moyen de matériaux également préparés en série.

L'habitation, protégée contre les moustiques par des grillages métalliques, est plus ou moins considérable suivant l'importance de la famille à recevoir, elle-même en rapport avec l'étendue du domaine rural de 10 à 30 hectares suivant la richesse du sol et les conditions de la culture. Des étables et granges sont annexées à l'habitation principale ainsi qu'un puits pour chaque maison et de plus 12 grands puits artésiens. Nous dirons plus loin les raisons qui ont déterminé la création de ces domaines ruraux, à l'imitation de la petite propriété française.

Création de domaines ruraux. Conditions d'exploitation.

Le travail a été réalisé progressivement, par secteur, de sorte qu'à la fin de 1934 près de 50 000 hectares étaient déjà mis en état de culture et plus de 2 500 habitations rurales construites, sans parler des agglomérations urbaines de Littoria et Sabaudia. Les travaux se poursuivent systématiquement dans la région Sud ; nous avons dans cette région assisté au travail des équipes pratiquant le déboisement, opération nécessaire pour la destruction des gîtes à moustiques et qui marche de pair avec le défrichement.

Des directions pour la culture sont données aux colons par les services spécialisés et une série d'ouvrages ont été publiés à leur usage par l'Opera Nazionale dei Combattenti sur :

L'élevage des bovins, la culture des céréales, la culture des plantes fourragères, l'élevage des moutons et des porcs, la culture de l'olivier, l'élevage des animaux de basse-cour, l'apiculture, la viticulture, les petites industries rurales, etc., etc.

Les familles de colons sont choisies parmi les anciens combattants de la province de la Vénétie, après enquête sur leurs qualités morales et aptitudes au travail rural qu'elles ont pratiqué dans des conditions analogues au point de vue du climat et de la culture.

Un contrat de location-vente aux colons est établi dans les conditions suivantes :

Le colon s'installe avec sa famille, en promettant d'entretenir les locaux en bonnes conditions, mais s'engage à ne sous-louer même partiellement à personne et de n'y loger que les membres de sa propre famille, dont la liste est nominativement établie, et qui doit rester tout entière à se consacrer à l'exploitation du fonds.

Le contrat n'est pas fixé pour une période déterminée mais est renouvelable chaque année, le 30 septembre, par tacite reconduction. En cas de mort du chef de famille, ce contrat passe de fait au fils aîné s'il est majeur, ou à la veuve.

Le colon s'engage à exploiter sa ferme de telle sorte qu'elle réponde en tout temps aux prescriptions des progrès de l'agriculture moderne.

L'achat des semences et du matériel agricole ainsi que le choix des cultures appropriées relève de l'Opera Nazionale dei Combattenti.

C'est également l'Opera Nazionale dei Combattenti qui administre les bénéfices du contractant, en faisant les retenues prévues pour le libérer progressivement des sommes dues pour les avances qui lui ont été faites. Un livre de comptabilité pour chaque colon est présenté régulièrement aux bureaux de l'O. N. C.

Le colon s'oblige à cultiver le fonds qui lui a été remis, suivant les conseils qui lui sont donnés par les experts agricoles, afin de pouvoir participer, en échange du travail fourni, à la répartition des produits. Il doit, ainsi que sa famille, mettre la terre en valeur, soigner le bétail, veiller à la bonne tenue et à la propreté des locaux d'habitation et des étables.

Il doit maintenir les canalisations d'arrosage ou de drainage en bon état et doit observer les prescriptions édictées relativement aux incendies.

Les instruments agricoles mis à sa disposition devront être progressivement rachetés par lui, seuls les gros instruments d'exploitation agricole lui seront prêtés temporairement dans un but déterminé.

Enfin, le colon doit fournir, suivant les injonctions, la main-d'œuvre nécessaire pour l'entretien des routes.

Le colon ne doit accepter aucune prestation ni faire du travail agricole au compte d'un tiers, mais suivant les circonstances, et si cela ne nuit pas à l'exploitation de son propre domaine, il peut être autorisé, ainsi que sa famille, à faire des prestations de travail dans d'autres domaines avoisinants du même territoire.

Le colon bénéficiant des animaux de trait et des véhicules de l'Opera Nazionale dei Combattenti est obligé à transporter tous les produits de son domaine à la direction de l'Azienda, au marché ou à la station de chemin de fer la plus proche; il a droit à une indemnité lorsque la distance est supérieure à 8 kilomètres.

Le colon a droit d'élever un petit nombre d'animaux de basse-cour.

L'O. N. C. lui fournira un porc à élever.

L'O. N. C. fournit également des arbres fruitiers et il aura la jouissance pleine de la récolte.

Enfin une série d'inventaires lui sont fournis pour le matériel qu'il rachètera progressivement.

De plus, une série d'articles sont relatifs aux conditions de prêt et de remboursement du bétail et des semences agricoles qui lui sont fournis.

Les céréales, le lait en excès seront réquisitionnés pour distribution et répartition.

En dehors de ces *poderi* (ou fermes) pour l'exploitation agricole, des villes nouvelles ont surgi : Littoria, Sabaudia, avec une organisation municipale complète, palais public, écoles, église, hôpital, dispensaires, bâtiments administratifs, auberges et hôtels, entourés de maisons avec boutiques pour les différents petits commerçants, dont le nombre s'accroît rapidement, et deux autres sont en voie de construction pour les derniers secteurs à assainir.

De plus l'Œuvre nationale des anciens combattants a bâti un préventorium maritime pour 400 enfants et deux villages ouvriers pouvant loger plus de 5 000 personnes, avec dortoirs, dispensaires, salles de réunion, lavoirs, puits, installation de distribution de lumière électrique, avec surveillance médicale hygiénique et sanitaire.

Les résultats de cette œuvre gigantesque,

Conséquences dans le domaine de l'hygiène.

Nous en venons maintenant à l'étude des conséquences et résultats qui font plus particulièrement l'objet de notre lecture.

Nous ne pouvons nous étendre ici sur les résultats hygiéniques et sanitaires, conséquences des applications de la prophylaxie scientifique; elles ont pourtant une énorme importance au point de vue épidémiologique, c'est la régression progressive de la maladie dans une région où elle était endémique et particulièrement grave.

Alors qu'en 1930, sur une population de 3 375 habitants, il y avait dans les mois d'été de 13 à 16 pour 100 de cas de paludisme, en 1933, sur une population de 41 949 habitants, la proportion était tombée à 4,9 pour 100.

Et la mortalité par malaria est tombée de 2,5 pour 1 000 en 1930, à 0,3 pour 1 000 en 1933.

Et parmi les manifestations malariques, la proportion des formes de contamination récente est tombée de 29 pour 100 à 11 pour 100, ce qui montre que parmi les sujets qui constituent le chiffre des infectés la plus grande partie revient aux malades infectés antérieurement aux mesures prophylactiques.

La surveillance de la santé générale, la vaccination contre les maladies infectieuses, typhoïde et diphtérie en particulier, assurent d'autre part un état sanitaire des meilleurs.

Résultats économiques.

Les résultats économiques sont particulièrement intéressants.

Diminution du chômage, par embauchement des inemployés dans les travaux d'assainissement, puis fixation définitive dans le travail agricole.

Retour à la terre par un mouvement continu de plus de 2 500 familles, ce qui correspond à plus de 15 000 individus et enracinement d'une population flottante, création d'emplois et de fonctions nouvelles, de source de travail et de salaires pour tous les habitants immigrés dans les villes nouvellement fondées (fonctionnaires, employés, négociants, fournisseurs, petits artisans, etc.) pour une population de 50 000 habitants.

D'autre part, production agricole de céréales et de légumes, de laitage et d'élevage de bétail et d'animaux de basse-cour permettant le ravitaillement de la capitale romaine en quantité abondante, sans frais élevés de transport vu la proximité de Rome et la bonne qualité des voies de communication.

Education agricole et développement de la notion du travail rémunérateur par l'emploi de méthodes de culture et de moyens de culture les plus perfectionnés.

Résultats sociaux.

Les résultats sociaux ont une portée encore plus élevée.

La création de petits et moyens domaines ruraux est un élément essentiel de bien-être et de paix sociale. Ainsi qu'elles nous l'ont exprimé, les organisations fascistes de l'Opera Nazionale dei Combattenti ont su apprécier les bienfaits et les avantages de la petite propriété telle qu'elle existe en France, ainsi se sont-ils efforcés de constituer dans l'Agro Pontino une classe nombreuse (et unique en quelque sorte) de petits propriétaires qui peuvent vivre largement ainsi que leur famille de l'exploitation méthodique d'un domaine de 10 à 30 hectares suivant la richesse du sol et les facilités de culture. Les organisateurs ont considéré que c'était le meilleur moyen de prévention du communisme. En fixant ainsi des familles et leur fournissant un travail continu, ils évitent la constitution d'un prolétariat agricole au milieu duquel pourraient en cas de chômage se fomenter des mécontentements, facteurs de grève ; d'autre part, en instituant une production agricole familiale (facilitée cependant par des instruments modernes d'agriculture et par des étables et écuries bien aménagées), ils permettent une production régulière et sans surabondance. Ils évitent la superproduction régulière agricole suivie de chômage et de baisse brutale des prix dont les grandes exploitations industrialisées de l'Amérique du Nord ont fait depuis quelques années la triste expérience, non seulement pour ses conséquences individuelles d'appauvrissement et d'endettement mais par la charge qu'a causée à l'Etat la nécessité de venir en aide pécuniairement, tant aux fermiers employeurs qu'à leur personnel agricole sans travail.

En ce qui concerne le bien-être des individus et de la famille, les conséquences ne sont pas moins importantes.

Pour ce qui a trait à l'individu, conservation de la santé physique, non seulement grâce à un travail physique accompli dans des conditions favorables, dans un air purifié de miasmes et de parasites piqueurs, et grâce également à l'habitation dans un logis construit et aménagé suivant les règles de l'hygiène la plus moderne, mais également surveillance de la santé, au moyen de dispensaires et d'hôpitaux

organisés pour le traiter au début de toute infection grave, et au moyen d'un service d'assistance sociale comprenant des visites à domicile par des médecins inspecteurs et d'auxiliaires sanitaires qui surveillent particulièrement dans cette contrée, nous l'avons dit, les mesures de prophylaxie antipaludéenne et relèvent sous peine de punition, toute infraction aux prescriptions d'hygiène édictées et que le colon s'est engagé dans son contrat à observer et faire respecter, enfin par un service spécial d'assurance maladie.

Conservation de la santé morale par la vie saine dans un pays redevenu habitable et au milieu d'une population moralement éprouvée, à laquelle on enseigne le culte de la patrie et du devoir national ainsi que la dignité et la beauté du travail. Le Duce lui-même a tenu à le proclamer, non seulement en paroles, mais par l'exemple, lorsqu'en juillet dernier, en costume de travailleur, avec le jersey à manches courtes et au col ouvert, ainsi que l'a représenté *l'Illustration*, il monta sur une batteuse mécanique, y travailla trois heures consécutives pour traiter gerbe par gerbe 26 quintaux de blé, ce pour quoi il eut droit comme tout autre travailleur et pour le même travail, à un salaire de 6 lires 20 centesimi, qu'il toucha lui-même. On ne pouvait donner de plus bel exemple aux cultivateurs de l'Agro Pontino, qui l'acclamèrent.

Cette santé physique et morale s'étend à toute la famille qui collabore au travail rural. Les enfants sont régulièrement surveillés par médecins et infirmières dans des dispensaires par l'Opera Nazionale per la protezione materna et infantile. Nous avons dit plus haut que pour les enfants anémiés et débiles, une colonie marine avait été organisée, qui en reçoit et traite 400 à la fois du mois de mai à la fin d'octobre.

La surveillance et l'assistance maternelle et prénatale ont contribué à un accroissement de la natalité, et, du fait de la surveillance des familles par des médecins et des infirmières visiteuses compétentes, la mortalité infantile est tombée à un chiffre très bas.

D'autre part, les conditions de vie patriarcale contribuent à maintenir et resserrer les liens familiaux qui sont déjà très intenses, on l'a remarqué à diverses reprises, dans les races latines et en particulier dans la population italienne. Le travail en commun de la famille comporte tout naturellement de sages précautions, on l'a vu dans le texte du contrat cité plus haut, proscrivant la location du travail à d'autres, et sauf pour les corvées spéciales d'entretien de la voirie qui réquisitionnent le chef de famille, obligent tous ses membres à collaborer exclusivement à la culture du domaine qui lui a été attribué.

Développement du sentiment familial, du sentiment de la solidarité communale et du sentiment national, développement de la notion du devoir et du travail rémunérateur qui donne en même temps la santé, tel est le résultat d'ensemble pour les membres des familles qui ont déjà le privilège d'avoir été transportées sur ces terres reconquises.

L'œuvre gigantesque entreprise il y a cinq ans n'est encore que partiellement achevée, il faut encore quelques années pour sa réalisation complète, qui se poursuit suivant un plan méthodique remarquablement organisé.

Nous avons pu voir, à côté des zones déjà achevées où tout le terrain est rendu cultivable, et remis aux agriculteurs en même temps que leur maison, des régions où travaillent activement des équipes de défricheurs et de déboiseurs. Dans peu de temps elles auront fait place à des champs cultivés par les nouvelles familles qui y seront installées.

D'ici peu, au sud de Sabaudia et jusqu'à Borgo Monte Nero et Porto Badina, à côté de Terracina s'étendra un nouveau district débarrassé de ses marécages et de ses moustiques et rendu à l'agriculture. Il sera ainsi créé pour de nouvelles familles immigrées des conditions de vie qui leur permettront de s'épanouir et de se développer dans des conditions de santé physique et morale encore meilleures que celles qui ont été réalisées jusqu'à ce moment; toute l'étendue du territoire sera défrichée et démalarisée.

Une réalisation qui n'a d'analogue que l'œuvre de Lyautey au Maroc.

En présence d'une tel spectacle et d'une telle réalisation qui n'ont d'analogue que l'œuvre de Lyautey au Maroc, on doit rendre un hommage d'admiration à l'homme dont la volonté éclairée a su faire exécuter, sur un plan rigoureusement dressé, un ensemble de travaux et de créations sociales qui assurent la conquête d'une nouvelle province, permettant de construire des villes selon les meilleures données de l'urbanisme. En assurant à des milliers de familles les conditions les plus favorables à l'épanouissement de leur santé physique et morale, il a établi ainsi les bases solides d'une organisation digne de la civilisation moderne dans ses plus nobles aspirations.

Dr P.-F. ARMAND-DELILLE,
médecin des hôpitaux de Paris.

Séance du 26 octobre 1935.

ÉPHÉMÉRIDES

Samedi 10 octobre 1936. (suite)

FRANCE. — *Paris* : Seconde Conférence européenne pour l'aide à l'Espagne républicaine réunissant 250 délégués de 13 pays (10-11 octobre); elle constate que le pacte de non-intervention mettant sur un pied d'égalité les rebelles et les gouvernementaux n'a pas respecté les règles du droit international et demande la levée du blocus et l'envoi d'une délégation pour enquêter sur les atrocités commises et les violations du pacte.

AUTRICHE. — *Vienne* : Le Conseil des ministres prononce la dissolution des formations paramilitaires, dont les éléments seront inclus dans la milice nationale.

CUBA. — *La Havane* : Démission de M. Walter del Rio, secrétaire d'État au Trésor.

ESPAGNE. — Les insurgés occupent Cerebro et El Tiembo; les troupes venant du Nord et du Sud opèrent leur jonction à Gebrenos.

ITALIE. — *Biella* : Mort de Mgr Giovanni Garigliano, né à Poirino le 28. 8. 72, vicaire général d'Aquila, élu év. de Nusco, puis, sur son refus, év. tit. d'Eucarpia, 9. 9. 11, et administrateur apostol. d'Aquila, transféré à Biella le 22. 3. 17.

— *Rome* : Le Conseil des ministres prend des mesures pour renforcer la défense nationale : développement de l'aviation et de la marine, les ouvriers des usines de matériel de guerre travailleront soixante heures au lieu de quarante.

SUISSE. — *Berne* : L'Union syndicale suisse vote une résolution repoussant toute collaboration avec les communistes et les organisations sous leur dépendance.

— *Genève* : Clôture de la 93e session du Conseil S. D. N. (18 septembre-10 octobre), et de la 17e session de l'Assemblée S. D. N. (21 septembre-10 octobre); la Lettonie et la Chine sont élues aux deux nouveaux sièges non permanents du Conseil S. D. N.; le Conseil ajourne à sa prochaine session ordinaire la question du traité de garantie mutuelle entre l'Allemagne, la Belgique, la France, l'Angleterre et l'Italie, signé à Locarno le 16. 10. 25; il adopte une résolution autorisant le président du Conseil à fixer, dès que les circonstances le

permettront et avant la fin de l'année, la date de réunion du bureau de la Conférence pour la réduction et la limitation des armements et à charger le secrétaire général à procéder à sa convocation ; l'affaire italo-éthiopienne n'a pu être liquidée, la question des délégués éthiopiens devra se poser à nouveau devant la prochaine assemblée ; les affaires d'Espagne étudiées par les Puissances intéressées n'ont pu être réglées ; la situation de Dantzig a été réservée pour un examen ultérieur ; l'assemblée a ratifié la décision de constituer un Comité de 28 membres chargé d'étudier les propositions des gouvernements concernant la réforme du Pacte S. D. N. ; les principales puissances sont engagées à procéder le plus rapidement possible à une sorte de désarmement économique et financier ; les rapports sur la répression du terrorisme, sur les mandats, sur la coopération intellectuelle, sont adoptés.

Dimanche 11 octobre.

France. — En Alsace et en Lorraine, les sept dernières réunions communistes autorisées par le gouvernement se déroulent dans le calme à Strasbourg, Niederbronn, Colmar, Mulhouse, Guebwiller, Hagondange et Creutzwald.

— *Paris :* Mort du poète Ernest Raynaud, né à Paris le 22. 2. 64, participa à la fondation du *Mercure de France*, 1889, un des créateurs de l'Ecole romane, 1890 ; collaborateur au *Décadent* ; auteur de *Le signe*, 1887 ; *Le bocage ; Les cornes du faune*, 1890 ; *La tour d'ivoire ; La couronne des jours ; Les deux Allemagne ; La mêlée symbolique*, 3 vol. ; *Baudelaire ; Police et poésie*, etc.

Australie. — *Port-Darwin :* L'aviatrice anglaise miss Joan Batten termine son raid Angleterre-Australie en cinq jours 21 heures et 3 minutes.

Belgique. — *Bruxelles :* L'assemblée générale de l'Union catholique institue un directoire chargé, dans ses deux sections flamande et française, d'étudier sans désemparer la réorganisation du parti et d'entreprendre le travail de propagande.

— *Tirlemont :* Mort du député Joseph Jacquemotte, né à Bruxelles le 22. 4. 83, employé dans un magasin de nouveautés, affilié au parti socialiste, 1907-21, secrét. de la Fédération socialiste des employés, fondateur du parti communiste belge, 1921, député de Bruxelles, 1925, membre du Comité exécutif de l'Internationale communiste au VIe Congrès et membre suppléant du présidium au VIIe Congrès.

Colombie. — *Alban :* Trois wagons d'un train de soldats tombent dans un précipice ; 60 morts, nombreux blessés.

Espagne. — Le quartier général du général Franco est transporté à Salamanque.

Hongrie. — *Budapest :* Le Dr Coloman de Daranyi constitue le nouveau Cabinet.

Italie. — *Rome :* M. B. Mussolini passe en revue 14 000 jeunes fascistes.

Philippines. — Un typhon balaye les côtes des petites îles du nord de l'archipel ; 310 morts, nombreuses habitations détruites ; 15 000 personnes sans abri.

Russie. — Des détachements japonais passent la frontière à Pakchekori et à Salbakori et ouvrent le feu sur des gardes-frontières soviétiques ; protestation de l'U. R. S. S. auprès du chargé d'affaires japonais.

Lundi 12 octobre.

Saint-Siège. — Le Dr Francisco A. Figueroa, ambass. du Guatemala, présente ses lettres de créance à S. S. Pie XI.

France. — *Cap-d'Ail :* Mort du général anglais Sir William Lambton, né le 4. 12. 63, entra dans les Coldstream Guards en 1884, prit part à la campagne d'Egypte, d'Atbara et d'Omdurman et à la guerre sud-africaine, 1899-1902, secrétaire militaire de Lord Milner, 1900-1904, secrétaire militaire du commandant en chef de l'armée anglaise en France, août 1914, commanda la 4e division, 1915-1917, en retraite depuis 1920.

— *Castelnaudary :* Mort du sénateur Jean Durand, né aux Cammazès (Tarn) le 8. 1. 65, docteur en médecine, député de l'Aude, 20. 5. 1906-1920, radical-soc., sénateur de l'Aude depuis le 9. 1. 20, de la gauche démocratique, min. de l'Agriculture, 1925-26, min. de l'Intérieur, 1926, min. de l'Instr. publique, 1930.

— *Paris :* A Notre-Dame, obsèques nationales de 22 victimes du *Pourquoi-Pas ?* qui sombra en Islande le 16 septembre.

— *Rouen :* Intronisation du nouvel archevêque, Mgr Pierre Petit de Julleville.

Allemagne. — *Berlin :* Protestation officielle du Reich contre les manifestations communistes du 11 octobre en Alsace et en particulier contre le discours prononcé à Strasbourg par M. Maurice Thorez.

— *Leipzig :* Mort du Dr Karl August Werner, né le 14. 3. 76 à Mulhouse, études à Strasbourg, Berlin et Munich, juge en Alsace-Lorraine, 1908, rapporteur au min. de la Justice, 1919, chef de section dans ce ministère, 1923, procureur du Reich à la Cour suprême du Reich à Leipzig, 1926, exerça sa fonction dans le procès contre M. van der Lubbe et compagnons au sujet de l'incendie du Reichstag, 1933, où il requit la peine de mort.

Etats-Unis. — *Washington :* Commentaire commun anglo-franco-américain complétant la déclaration relative aux mouvements d'or ; M. H. Morgenthau, secrét. d'Etat au Trésor, annonce que son pays reprendra dorénavant ses exportations d'or et facilitera ainsi l'action des fonds d'égalisation des changes de Paris, Londres et Washington.

Palestine. — *Jérusalem :* Fin de la grève des Arabes (9 avril-12 octobre) ; bilan des désordres : 187 musulmans tués et 768 blessés ; 80 juifs tués et 308 blessés ; 10 chrétiens tués et 55 blessés ; 37 soldats et policiers tués et 142 blessés.

Roumanie. — *Bucarest :* Ouverture de la 8e session du Conseil économique de la Petite Entente (12-19 octobre).

Russie. — *Moscou :* Le gouvernement remet au président du Comité de non-intervention une nouvelle note de protestation sur la violation du pacte de neutralité dans les affaires d'Espagne.

Mardi 13 octobre.

France. — D. (min. Air) modifiant le décret du 14. 9. 36 portant réorganisation du Conseil supérieur de l'Air (*J. O.*, 14. 10. 36).

— *Bourges :* Consécration de Mgr Jean Villepelet, évêque de Nantes, par Mgr Fillon, assisté de NN. SS. Gerlier et Auvity.

— *Paris :* M. William Christian Bullitt, ambass. des Etats-Unis, remet ses lettres de créance au président A. Lebrun.

— *Versailles :* Mort de Henri-Constant Groussau, né à La Jarrie (Charente-Inf.) le 17. 6. 51, prof. de droit à l'Univ. cath. de Lille, 1875, député de la 10e circonscription de Lille, 27. 4. 1902-1936, doyen d'âge de la Chambre, 1935, de l'Union républicaine démocratique, défenseur des libertés religieuses et de la famille à la Chambre ; vice-prés. du Comité catholique de défense religieuse, fondateur de la *Revue administrative du culte catholique*, 1893.

Allemagne. — *Berlin :* Réponse du gouvernement au questionnaire britannique relatif à la Conférence locarnienne projetée.

Egypte. — Entre Benha et Mitghamr, un autobus tombe dans un canal ; 22 morts.

Grèce. — *Athènes :* M. Bruère, ambass. de France, remet ses lettres de créance au roi Georges II.

Suisse. — *Zurich :* Mort de Sir Godfrey Collins, né le 26. 6. 75, entra dans la flotte britannique, 1888, secrétaire d'Etat à la Guerre, 1910-14, servit en Egypte, à Gallipoli et en Mésopotamie, 1915-17, Chief Whip du parti libéral, 1924-26, député pour la circonscription de Greenock depuis 1910, se rallia au gouvernement national, secrétaire d'Etat pour l'Ecosse, 1932.

Mercredi 14 octobre.

France. — D. (présid. Conseil) instituant à la présidence du Conseil une Commission interministérielle pour l'action et l'information françaises à l'étranger (*J. O.*, 17. 10. 36 ; *rectificatif, J. O.*, 21. 10. 36). — D. (min. Intérieur) modifiant les conditions de séjour des étrangers en France (*J. O.*, 24. 10. 36).

— A Roubaix et à Tourcoing, grève des ouvriers occupés à la manutention et au transport des charbons pour rajustement de leurs salaires ; à Lille, grève générale des charbonniers à la suite du congédiement d'un délégué.

— *Paris :* La Commission permanente des cardinaux et archevêques de France nomme le R. P. Forestier, Dominicain, aumônier général des Scouts de France. — Visite de M. Joseph Beck, min. des Aff. étr. de Pologne, qui confère avec MM. L. Blum et Yvon Delbos (14-15 octobre).

— *Sens :* Intronisation de S. Exc. Mgr Frédéric-Edouard-Camille Lamy.

Belgique. — *Bruxelles :* Au Conseil des ministres, délibérant sur le projet de loi relatif à la modification de loi militaire, discours du roi Léopold III, qui préconise le retour de la Belgique à la neutralité : « Notre but : poursuivre une politique exclusivement et intégralement belge ; cette politique doit viser à nous placer en dehors des conflits de nos voisins ; pas d'alliance, même défensive. »

Dantzig. — Le préfet de police dissout le parti social-démocrate.

Jeudi 15 octobre.

France. — *Paris :* Première assemblée générale des actionnaires de la Banque de France. — La Banque de France ramène le taux de son escompte de 2 1/2 à 2 %.

— *Toury* (Eure-et-Loir) : A la sucrerie Lambert, collision entre des grévistes, dont un grand nombre sont des étrangers, et des cultivateurs ; une cinquantaine de blessés.

Grande-Bretagne. — *Londres :* Lord Plymouth, prés. du Comité internat. de non-intervention dans les affaires d'Espagne, répond à la note russe du 12 octobre ; il repousse la suggestion soviétique et refuse de convoquer à nouveau le Comité de coordination.

Inde. — *Bombay :* Emeutes entre Hindous et musulmans, en raison du commencement des travaux d'édification d'un temple hindou à proximité d'une mosquée ; les désordres se renouvelèrent les jours suivants ; 50 morts et 500 blessés.

Italie. — *Rome :* Visite du général Erhard Milch, secrétaire d'Etat à l'Aéronautique allemande, accompagné d'une mission militaire dont font partie cinq officiers supérieurs de l'aviation (15-21 octobre), et d'une délégation d'officiers et d'agents de la police de Berlin, ayant à sa tête le général Heinrich Himmler, chef de S. S. et de la police du Reich (15-22 octobre).

Turquie. — *Istambul :* Mort du maréchal Kiazim, âgé de 97 ans, un des défenseurs de Plevna lors de la guerre russo-turque de 1877.

Vendredi 16 octobre.

France. — Trois cents quotidiens et hebdomadaires républicains de Paris et de province se mettent d'accord pour publier simultanément un bilan d'ensemble de la déplorable gestion des affaires publiques par le Front populaire ; le bilan est daté du 6 octobre.

— *Paris :* Avant le Congrès de Biarritz, le parti radical-socialiste adresse au pays un manifeste pour le maintien de l'ordre et en faveur de la propriété privée, fruit du travail et de l'épargne. — Le min. de la Marine ordonne la réquisition de la Société des anciens établissements Sautter-Harlé, occupés par les grévistes depuis trente-trois jours ; évacuation des usines le 18 octobre. — Aux usines Renault, les délégués de la C. G. T. empêchent par la violence les élections des représentants des employés. — Fin de la grève de la batellerie (24 septembre-16 octobre).

Espagne. — *Madrid :* M. Largo Caballero, premier ministre et min. de la Guerre, est nommé chef suprême des forces militaires du territoire national ; M. Alvarez del Vayo, min. des Aff. étr., est nommé commissaire général pour la guerre.

Grande-Bretagne. — *Londres :* M. de Azcarate, ambass. d'Espagne, remet ses lettres de créance au roi Edouard VIII.

Suisse. — *Davos :* Mort du ras Nacibou, anc. gouverneur de Harrar, âgé de 42 ans.

— *Genève :* Dans une note relative à l'ingérence des Soviets en Espagne, le bureau de l'Entente internat. anticommuniste demande un front unique antibolchevik pour la défense de la civilisation contre la barbarie.

Samedi 17 octobre.

France. — *Paris :* Lettre du Comité central du parti communiste français à M. Edouard Daladier, président, et au Congrès national du parti radical-socialiste : appel à l'union, maintien de l'ordre public, pas d'ennemis à gauche, contre les factieux, le sort de la France se réglera en France et entre les Français, tout pour le Front populaire.

Egypte. — *Toukh :* Un train express entre dans la foule massée pour acclamer à son passage le premier ministre Nahas pacha ; 11 morts, 5 blessés graves.

Espagne. — Le général Mola est nommé chef de toutes les forces insurgées qui opèrent contre Madrid.

— *Oviedo :* Les insurgés entrent dans la ville assiégée par les mineurs asturiens depuis plus de quatre-vingt jours.

Suisse. — *Soleure :* Mort de Mgr Joseph Ambühl, né à Lucerne le 3. 1. 73, curé de Lucerne, 1921, chanoine et doyen de la Collégiale, 1923, élu par le Chapitre, 2. 6. 25, confirmé par S. S. Pie XI, 30. 6. 25.

Dimanche 18 octobre.

Saint-Siège. — Journée universelle des Missions ; message de Mgr Celso Costantini, secrét. de la S. C. de la Propagande, aux fidèles du monde entier (cf. *D. C.*, t. 36, col. 515).

France. — *Orléans :* Au banquet de la Fédération radicale socialiste du Loiret, discours de M. Léon Blum, qui déclare : le gouvernement de Front populaire serait voué à l'impuissance s'il ne parvenait pas à rétablir l'ordre dans les esprits et dans les choses, et il ajoute : si les communistes quittent la majorité, ce sera la fin du Front populaire et la dissolution.

— *Strasbourg :* Le président A. Lebrun inaugure le monument aux morts et dans son discours réclame l'ordre dans l'Etat par le jeu normal des institutions, par le respect de la loi et par l'exercice discipliné des libertés individuelles.

Allemagne. — *Berlin :* Le général Hermann Goering est nommé dictateur au plan de quatre ans.

Belgique. — *Bruxelles :* Manifeste du parti catholique social, qui groupe les catholiques d'expression française : attachement aux organisations catholiques qui correspondent aux professions et aux intérêts sociaux ; opposition à toute tendance qui aboutirait à l'écrasement de la personne humaine et à l'instauration d'un régime étatiste ou totalitaire ; l'Etat organique de demain s'appuiera sur toutes les institutions saines de la nation ; lutte contre le communisme oppresseur ; indépendance réelle à l'égard de l'étranger ; appel aux catholiques pour un large effort d'entente et de conciliation sur le terrain de la vie publique. — Manifeste du directoire du *Katholieke Vlaamsche Volkspartij :* l'Etat doit être basé sur la famille, l'organisation professionnelle, la communauté populaire ; le nouveau parti n'est pas un parti de classe ; les deux communautés nationales, Flamands et Wallons, doivent être placées sur un pied d'égalité ; pas de dictature de droite ni de gauche ; indépendance de la Belgique à l'égard de tous les pays et politique de neutralité volontaire ; appel à tous les Flamands.

Espagne. — *Illescas :* Les insurgés s'emparent de la ville.

Italie. — Tremblement de terre dans la région de Venise, Belluno et Udine (18-19 octobre) ; 25 morts, dégâts importants.

Mexique. — *Mexico :* Mort du général Andres Figueroa, min. de la Guerre depuis le 18. 6. 35, âgé de 56 ans.

Roumanie. — *Bucarest :* Le parti national-paysan célèbre le 10e anniversaire de la fusion du parti national de Transylvanie avec le parti paysan du Vieux-Royaume ; MM. Jules Maniu et Mihalake affirment leur fidélité aux alliances et demandent le renvoi du gouvernement Georges Tataresco.

Tunisie. — *Tunis :* Premier Congrès internat. du raisin ; rapports sur le raisin et le jus de raisin, la valeur thérapeutique du raisin, la technique de la fabrication et de la conservation du jus de raisin ; les moûts concentrés, leur emploi et leur consommation.

Imprimerie « Maison de la Bonne Presse » (Ste Anme), 5, rue Bayard, Paris-8e. — *Le gérant :* A. Faigle.